

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

Le libéralisme de la Société des Nations
 Les Sœurs des prisons
 En quelques lignes...
 La doctrine de Luther
 La question juive
 Réponse à M. Abrahams

Mgr Louis PICARD
 Jeanne ANCELET-HUSTACHE
 * * *
 Frantz FUNCK-BRENTANO
 Raymond ABRAHAMS
 Robert POULET

Les idées et les faits : Chronique des idées : Un livre posthume d'Edmond Joly, Mgr J. Schyrgens.

La Semaine

On assure qu'il y a une détente au Gouvernement : tant mieux ! L'alerte aura montré combien peu le pays comprendrait une carence de l'autorité en ce moment. L'immense majorité des Belges ne demandent qu'une seule chose : que le Gouvernement gouverne ! Que les ministres munis de pouvoirs spéciaux usent largement de ceux-ci pour le bien commun. Et qu'ils ne craignent pas de s'adresser directement à l'opinion publique. Mais il faut évidemment savoir ce que l'on veut... et le vouloir...

« J'estime que l'économique domine le politique. Il faut vivre d'abord », a déclaré dimanche M. Maistriau, dans un discours politique prononcé à Mons. Déjà M. Jaspar avait dit quelque chose d'analogue. Est-ce bien sûr ? Sans doute. M. le ministre de l'Instruction publique a-t-il voulu dire qu'en ce moment, chez nous, une certaine trêve s'imposait aux partis en matière de politique intérieure et qu'il fallait, par une union nationale, essayer de remédier, ensemble et d'urgence, à des difficultés budgétaires et économiques. « Il faut vivre d'abord », avant de se disputer sur des questions de subsides, des questions électorales ou des questions de politique locale. Mais de là à conclure que l'économique domine le politique ! Que l'union nationale ait, en ce moment, à se préoccuper avant tout de « l'économique », prouve simplement que notre « politique » permet un redressement économique sans avoir à se redresser d'abord lui-même. Une Royauté héréditaire, clef de voûte, une Constitution et des institutions publiques, tout cela amendable, certes, mais suffisant pour permettre de considérer, *hic et nunc*, « l'économique » comme le plus urgent, comme dominant, non pas le politique, mais les préoccupations du moment.

Et voici la contre épreuve de ce que nous avançons. En France également la crise économique, moins vive qu'ici, est grave et y préoccupe tout le monde. Là aussi, beaucoup vous diront qu'il faut vivre d'abord et que l'économique prime le politique. Et voilà que M. Doumergue répond : *Non !* Le plus pressé, c'est la réforme politique, elle seule permettra au gouvernement de rétablir l'économique. Impossible de tailler dans la forêt des privilèges et des intérêts politiques sans une hache que l'État français ne possède plus. Il n'a en main qu'un bâton dérisoire. Cette image, que nous empruntons à une revue française, rend très exactement la réalité des choses.

La comparaison entre les deux pays montre bien la subordination de l'économique, le primat que conservera toujours le politique.

Vive le régionalisme sain qui, par l'attachement à la petite patrie, fait mieux aimer la grande ! Que les Wallons soient ardemment Wallons et fêtent avec entrain leur Wallonie, nous serons toujours les premiers à les en féliciter. Plus les Wallons seront Wallons, plus les Flamands seront Flamands et plus la Belgique sera unie, grande et forte. A la condition toutefois de ne pas nourrir ces régio-

nalismes, de sentiments injustifiés. Les passions linguistiques et raciques ont fait assez de mal chez nous pour qu'on n'aille pas les entretenir à propos d'un problème qui n'en est pas un, qui ne devrait, en tout cas, pas en être un : celui de Bruxelles.

Est-il vrai, comme on l'a dit aux Fêtes de la Wallonie, dimanche dernier, à Bruxelles, que « les flamingants mènent actuellement une campagne pour la flamandisation de Bruxelles contre les Wallons » ? Ne persiste-t-on pas, en le croyant, à se tromper lourdement sur le problème de Bruxelles comme on s'est trompé trop longtemps sur le mouvement flamand en général ?

Le problème de Bruxelles nous apparaît bien simple. Les Flamands demandent, et avec raison, que Bruxelles soit organisé de telle manière qu'un Flamand puisse y rester Flamand, y donner une instruction flamande à ses enfants et à y être partout reconnu et respecté comme Flamand. Un point : c'est tout. Nous sommes loin de compte. Les lois linguistiques sont sabotées à Bruxelles et, jusqu'à ce jour, les Flamands de Bruxelles ont difficile, voire impossible à y demeurer Flamands.

Pourtant si, comme nous le pensons, le mouvement flamand aboutira rapidement à créer une culture flamande généralisée, une vie sociale, une vie de société flamandes, rien ne pourra empêcher les Flamands de Bruxelles de vouloir participer, et de participer de fait, à ce renouveau-là. Quand les Flamands demandent que Bruxelles ne s'oppose pas à ce renouveau ; qu'à Bruxelles, comme en Flandre, les Flamands puissent être vraiment Flamands ; ce n'est pas CONTRE les Wallons qu'ils luttent mais POUR la cause flamande.

Il semble que des Belges, citoyens d'un petit pays entouré de puissants voisins, et auxquels il est absolument impossible de rêver conquêtes militaires ou impérialisme culturel, devraient facilement arriver à s'entendre sur une politique pacifique, sur le désarmement, sur la Société des Nations, toutes choses qui ne peuvent qu'être utiles à leur pays. *A fortiori* quand ces Belges sont des catholiques et que s'ajoutent des raisons de moralité chrétienne, d'idéal évangélique à tous les autres motifs que peuvent avoir ces Belges-là. Nous sommes loin de compte. C'est que l'on peut être bon patriote et bon catholique et avoir des « visions » diverses, des façons différentes de considérer les faits, de les relier, de remonter aux causes, d'intégrer faits et causes dans une synthèse, de concevoir la philosophie des événements. M. Henri Nicaise, le rédacteur en chef de la *Cité chrétienne* dont nous avons signalé, l'autre semaine, un bien fâcheux article publié dans la *Terre wallonne*, est, sans aucun doute, aussi attaché que nous à la Patrie et à l'Eglise. Qu'il veuille bien croire, de son côté, que nous avons la guerre en horreur au moins autant que lui. Donc accord sur les buts. Mais, dès qu'il s'agit des moyens, quelle divergence. Quelle opposition même résultant de « visions » opposées.

M. Nicaise vient de publier dans le dernier numéro de la *Cité chrétienne*, sous le titre *La Conférence du désarmement et la Paix*, un article moins brutal et plus nuancé que celui qu'il donna à la *Terre wallonne*, mais prônant les mêmes idées, disons les mêmes illusions basées sur les mêmes équivoques et sur les mêmes erreurs. Le fond de la pensée de M. Nicaise nous paraît être ceci : Si, en 1919, les vainqueurs avaient ménagé l'Allemagne, s'ils lui avaient, non pas imposé, mais offert une paix... acceptable, s'ils avaient évité de meurtrir les vaincus, s'ils avaient désarmé tout de suite, nous aurions, au lieu de la course aux armements, la paix! Mais non, les Français — et on sent que dans la pensée de M. Nicaise, c'est eux les grands coupables! — ne songèrent qu'à la sécurité et les Allemands qu'à la *Gleichberechtigung*. Vint la Conférence du désarmement. M. Nicaise admet que c'est l'Allemagne qui la fit échouer, encore qu'il éprouve le besoin d'ajouter : « Les historiens des travaux de la Conférence préciseront, plus tard, dans quelle mesure chacune des délégations, prisonnières de l'opinion publique de son pays, porte une part de responsabilité dans ce résultat désastreux de longs mois de pourparlers »!

Surgit Hitler. L'Allemagne rompit ouvertement les négociations, « manifestant ainsi d'une manière éclatante sa volonté de réarmer plutôt que de faire une concession sur son idéal de la paix fondé sur la *Gleichberechtigung* et la revision ».

Il fallut bien se défendre contre le nouveau danger allemand. M. Nicaise le reconnaît. « Par ailleurs il faut à tout prix se prémunir contre le danger d'une attaque brusquée déclenchée par l'Allemagne. Il convient donc de renforcer les armées de terre et de mer. Ainsi donc, en face de l'Allemagne qui réarme ouvertement, les autres nations, y compris l'Italie et l'Angleterre, conscientes du danger commun, se sont unis sous l'égide de la France dans une même pensée : se défendre contre l'Allemagne, former un front commun de manière à l'isoler et à rendre impossible le coup de force qu'elle prépare. »

Fort bien, mais M. Nicaise ajoute : « La méthode est brutale et dangereuse ». Mais puisqu'il admet qu'« aucune politique de conciliation n'était plus possible », n'était-ce pas la seule méthode praticable?

* * *

Donc, course aux armements IMPOSÉE PAR L'ALLEMAGNE. « Sauf réaction immédiate — écrit M. Nicaise — une catastrophe pire que celle de 1914 est tôt ou tard inévitable... » Puis vient le couplet obligé sur les marchands de canons et la nationalisation des industries de guerre. Nous voulons bien. Mais ce n'est tout de même pas cela qui produira la « réaction immédiate », voyons!

M. Nicaise déplore l'actuelle politique « antirevisionniste » de la France ainsi que sa politique balkanique. Le Locarno oriental n'assurera pas plus la véritable paix, dit-il, que son prédécesseur pour l'ouest. « Seuls les utopistes peuvent se faire illusion sur la portée de cet acte diplomatique qui sera le triomphe de la politique française et de la thèse de la paix basée sur la sécurité et l'intangibilité des traités ». Ici, il nous fait citer plus amplement :

Pour l'Allemagne et les révisionnistes, une telle convention, signée sous la pression de la nécessité, ne peut signifier la paix comprise par eux comme un idéal de justice et de revision. Les deux conceptions de la paix restent diamétralement opposées, sans qu'aucune des parties ait rien concédé pour les rapprocher. En conséquence, quels que soient les efforts que tentera encore la conférence, la course aux armements ne sera pas arrêtée. Certes la « paix française » basée sur le statu quo et maintenue grâce aux armées et aux pactes d'assistance mutuelle est actuellement la condition nécessaire et suffisante pour assurer la paix en Europe pendant quelques années. Mais en même temps, conformément à la devise latine, elle prépare la guerre de l'avenir.

Soulignons le « signée sous la pression de la nécessité », comme si on signait jamais une convention internationale de quelque importance autrement que sous la pression d'une certaine nécessité! Comme s'il avait jamais existé une paix idéale pour tous! Ah! les méfaits du faux idéalisme!

Que faut-il donc faire d'après M. Nicaise? Voici:

Seule une politique réaliste peut encore nous sauver de ce désastre. L'idéal d'une paix européenne, sous l'égide de la S. D. N., basée sur la conciliation des thèses contradictoires sur la paix, qui rendra possible le désarmement, ne peut pas être abandonné. Pour l'atteindre, des efforts loyaux et clairvoyants, d'une portée modeste et restreinte, doivent être tentés. Il appartient à chaque pays, de la manière dont le commande sa situation historique et géographique, de prendre l'initiative des mesures propres à assurer la paix sur son territoire qui est menacé malgré les armements défensifs et malgré les pactes internationaux d'assistance mutuelle. Une diplomatie habile et réaliste s'efforcera de prendre contact avec les pays voisins dont la politique extérieure est solidaire. Ainsi la Belgique chercherait à conclure avec les Pays-Bas une entente organique qui diminuerait les risques d'invasion.

D'accord, et si M. Nicaise est un peu informé il doit savoir que...

Avec la France et l'Angleterre, continue-t-il, elle ferait mieux valoir l'importance et le prix de l'intervention belge dans la défense de l'ordre international menacé par le nationalisme allemand.

Toujours d'accord, et nous n'avons cessé de dire cela ici.

Mais en même temps — conclut M. Nicaise — la diplomatie belge chercherait à prendre contact avec l'Allemagne, dont la politique s'opposant à la sienne entretient la crainte permanente de la guerre, elle accepterait des conversations à deux, basées sur la conception de la véritable paix de conciliation et de concessions; ces entretiens porteraient naturellement sur la question politique, mais aussi et dans une très large mesure sur les questions économiques, sociales, culturelles. Quelle que soit la répugnance qu'on puisse avoir à traiter avec le gouvernement d'Hitler, la Pologne a donné en cette matière le plus bel exemple de politique réaliste, qui pourrait s'accorder d'ailleurs fort bien avec les obligations d'ordre international. [...] A la faveur de la reprise des relations économiques et des échanges culturels, succédant aux excitations et vexations qui dressaient en ennemis deux peuples voisins, la pacification des esprits deviendrait possible.

* * *

Laissons là l'exemple de la Pologne, bien plus compliqué que M. Nicaise ne semble le croire.

Causer avec l'Allemagne, mais qui donc, en Belgique, y fut ou y est opposé? D'ailleurs, on n'a fait que cela depuis 1919! Mais pour causer d'une certaine manière et sur un certain ton, il faut être deux à le souhaiter. Pour avoir des conversations basées sur la conception de la véritable paix de conciliation et de concessions, comme dit M. Nicaise, il faut être deux à le vouloir! Quand donc l'Allemagne a-t-elle montré la moindre velléité de vouloir causer avec la Belgique sur un ton amical, dans un désir de rapprochement, avec une volonté d'entente?

Dans l'article de la *Cité chrétienne*, M. Nicaise n'ose pas reprendre son idée de pacte de non-agression à proposer à l'Allemagne. Elle est d'ailleurs trop originale. Pourquoi ne pas prôner que la Belgique déclare solennellement la paix au puissant Reich allemand? Ce ne serait pas plus drôle, après tout.

Relations économiques, sociales et culturelles, dit M. Nicaise : mais qu'a donc fait l'Allemagne pour les favoriser? Echanges culturels : c'est vite dit. L'Allemagne a eu cent occasions de nous témoigner une volonté de paix, elle les a toutes négligées. Conci-

liations et concessions : ah ! si l'Allemagne avait voulue ! Mais elle n'a jamais voulue. Elle a même toujours voulu le contraire.

La grande erreur de M. Nicaise est là, la source de toutes ses illusions généreuses, la cause profonde qui vicie sa philosophie des événements, qui fausse sa vision des faits contemporains : il se trompe sur l'Allemagne. Il ignore la Prusse, sa psychologie et son histoire. Qu'il se mette donc à l'école d'un Fœrster, qui la connaît, lui, l'Allemagne moderne ! Qu'il lise ou relise la *Guerre est pour demain* de ce « certain » Ludwig Bauer qui n'a pas trop mal prévu les événements et qui connaît aussi, lui, la « culture » allemande. Qu'il s'informe auprès de ceux qui ont séjourné en Allemagne. Comment peut-il à ce point faire fi de ces vérités du plus élémentaire bon sens qu'un Fœrster n'a cessé de rappeler : qu'après 1918, une Allemagne réellement pacifique eût aisément conduit l'Europe à un prompt désarmement ; que la cause de tout le mal vient d'une Prusse qui, dès le lendemain de la défaite, a pensé à la revanche et qui s'est mise, *tout de suite*, à réarmer ; d'une Prusse qui « tient » l'Allemagne et dont l'hégémonie respectée par les vainqueurs conduira presque fatalement à une guerre nouvelle. Quelles qu'aient pu être les erreurs de tactique de la France — qui, tout de même, ne veut que la paix ! — l'incompréhension d'une Angleterre prussophile et les rancœurs de l'Italie, c'est la politique d'après guerre de l'Allemagne prussifiée qui a rendu la paix et le désarmement impossibles et qui continue à les rendre impossibles. Que M. Nicaise veuille bien nous dire ce que la Belgique, ce que la France même, pourraient encore céder à cette Allemagne-là ? N'est-ce pas, alors, se payer de mots que de parler de conversations sociales et culturelles ? « D'échanges culturels (??) succédant aux excitations et vexations qui dressaient en ennemis deux peuples voisins » ? N'est-ce pas se tromper, n'est-ce pas commettre une injustice grave que de parler indistinctement et de façon générale d'excitations et de vexations sans « allez-y voir », sans étudier leur nature, sans rechercher les responsabilités, sans remonter aux coupables ? Peut-on sérieusement parler de ces choses-là sans dresser d'abord contre l'Allemagne d'après guerre le réquisitoire dénonçant sa volonté de ne pas accepter la défaite consécutive au crime de l'agression, sa volonté de ne pas garantir à la France et à l'Europe qu'elle ne tentera pas, demain, une guerre de revanche ?

Que le profond moraliste qu'est Fœrster avait donc raison, quand il prédisait que tant que les Allemands ne seront pas convaincus de leur culpabilité en 1914, la paix n'est pas possible. Aussi, les responsables de la guerre prochaine — où conduira presque sûrement la course aux armements déclanchée et menée par l'Allemagne — ce sont les chefs prussiens de cette Allemagne qui n'ont cessé de la tromper et de l'égarer. Croyez-vous, vraiment, Monsieur Nicaise, que des entretiens belgo-allemands, des échanges culturels, aient la moindre chance d'amener cette Allemagne à se croire moins innocente, moins persécutée, moins investie de la mission d'imposer à l'Europe une paix teutonne ?

* * *

« Causer » avec l'Allemagne de paix de conciliation et de concession, pour obtenir quoi ? Que l'hystérie hitlérienne se calme ? Qu'avons-nous encore à céder à l'Allemagne ? Eupen-Malmédy ? Des réparations et des marks que l'on ne nous paie pas ? Le Congo peut-être ?... Et pour arriver à quoi ? Est-ce nous, est-ce la Belgique qui va guérir le Reich de ce paroxysme nationaliste qui le transporte, de cette folie collective qui le possède ? M. Nicaise choisit bien son moment pour parler d'entretiens pacifiants et conciliants ! M. Wladimir d'Ormesson, le diplomate français qui n'a cessé de prôner le rapprochement et l'entente franco-allemande, parlant de la duplicité hitlérienne, vient d'écrire dans le *Temps* :

Les hitlériens brûlent le Reichstag. Mais ils font croire à la masse qu'il s'agit d'un attentat communiste, et la masse le croit. Hitler fait assassiner des centaines de gens pour tourner les difficultés qui l'assaillent. Mais il fait croire à la masse qu'il s'agit d'un complot contre lui, et la masse le croit. Les hitlériens font assassiner Dollfuss pour s'emparer plus aisément de l'Autriche. Mais ils font croire à la masse qu'il s'agit d'un trouble intérieur de l'Autriche, et la masse le croit. Les hitlériens, moyennant marchandage, truquent le testament de Hindenburg pour frapper l'opinion à la veille d'un plébiscite. Mais ils font croire à la masse que le vieux maréchal a désigné Hitler comme héritier et que voter pour Hitler, c'est voter encore pour Hindenburg ; et la masse le croit...

Vous souvenez-vous que le lendemain même de l'avènement du régime nazi de grandioses funérailles furent faites à Berlin à un policier tué, disait-on, par un communiste dans une rixe ? Ce fut la première grande parade hitlérienne. Or, quelques jours plus tard, l'on sut que le cadavre qui avait été l'objet de tels transports nationalistes était bien, en effet, celui d'un policier, mais affilié au parti communiste — et tué pour cela par un nazi. Ce fait initial illustre l'histoire du III^e Reich. Jamais on n'a réussi, avec plus d'audace et d'habileté, à faire prendre pour blanc ce qui était noir et vice versa. Jamais on n'a abusé avec plus de cynisme de la candeur d'un peuple qui est déjà naturellement dépourvu de sens critique.

Mais alors, quelle est la limite de cette duplicité ? Jusqu'où peut-elle mener l'Allemagne, le malheureux peuple allemand et la malheureuse Europe avec eux ? Comment veut-on que l'on accorde la moindre créance au « désarmement » de l'Allemagne et aux protestations pacifiques de ses maîtres actuels ? Comment veut-on que l'on puisse ne s'arrêter qu'aux aspects humains et méritoires du mouvement national-socialiste quand on prend sur le vif les procédés sans scrupules et la duplicité de ses dirigeants ? Voilà le drame dans lequel nous piétinons.

De grâce, que l'on cause, s'écrie M. Nicaise...

* * *

Une dernière citation de M. Nicaise :

On en reviendrait ainsi aux grands principes que n'ont cessé de rappeler les papes. En effet « pour nous catholiques, le progrès ne peut se faire que par le lent retour des nations vers l'unité spirituelle. Nous n'entretenons certes pas le chimérique espoir de voir se rétablir la république chrétienne, mais nous voulons que les principes chrétiens informent toujours plus les rapports entre peuples, même à leur insu. Et nous éprouvons toute la fragilité de ces solutions purement terrestres qui pèchent par trop de confiance et qui, cette confiance déçue, n'ont plus sur quoi s'appuyer ».

Telle fut la déception de la S. D. N. ; telle sera encore l'erreur de ceux qui espèrent assurer la paix uniquement par la sécurité grâce aux armées puissantes et aux pactes d'assistance mutuelle.

La politique actuelle d'armements et d'alliances mène à la guerre. Et il se peut que la guerre vienne ; il se peut que s'abattent sur nos têtes des catastrophes dont rien, dans le passé, ne nous donne une idée. Il est des heures d'aveuglement où les hommes semblent fous, et nous avons à expier trois siècles de reniement progressif du Christ. Mais s'il est un espoir de sauver le monde et la civilisation, il est dans ceux qui persistent à rappeler aux peuples que ni le désir exclusif de la sécurité, ni la volonté intransigeante de la justice, ne sont la véritable paix, et que celle-ci s'obtient seulement par l'esprit de conciliation, de collaboration et de charité.

Dans la mesure où on les écouterait, les nations retrouveront la véritable notion de la paix et la cause du désarmement sera gagnée.

Nous avons tenu à donner toute la conclusion de M. Nicaise pour pouvoir souligner une fois de plus les équivoques et les confu-

(Voir la suite page 23)

Le libéralisme de la Société des Nations

Nous n'imiterons pas, même de loin, la suffisance d'un Victor Hugo quand il datait sa naissance en écrivant :

Ce siècle avait deux ans lorsque je vis le jour.

Nous ne l'imiterons pas en constatant que les événements soulignent les modestes réflexions que nous avons faites dans les trois derniers numéros de la *Revue catholique* au sujet des doctrines philosophiques et politiques exposées par le grand livre de Gonzague de Reynold *L'Europe tragique*. Nous signalerons simplement la coïncidence de nos réflexions et d'événements qui peuvent leur servir d'illustrations.

Nous disions qu'il est plus que temps pour la France de mettre à son tour sérieusement et très énergiquement la main à la réforme de l'État. Et voilà que le président Doumergue, dans une déclaration sensationnelle, annonce une réforme des institutions plus profonde et plus radicale que toutes celles qui furent proposées depuis la proclamation de la République, du moins s'il s'agit de réformes dans le sens antilibertaire et antiindividualiste qui nous occupe ici avec Gonzague de Reynold. Faut-il que les faits soient contraignants et l'évidence incoercible pour que de tels projets se présentent au nom et sous l'autorité d'un radical, d'un libéral et d'un parlementaire endurci comme Gaston Doumergue. Les vieux eux-mêmes, après les jeunes impétueux qui ont retourné brusquement le cours des événements en Italie et en Allemagne, vont-ils trouver l'audace des réformes nécessaires?

Nous avons dit également qu'il n'était guère moins urgent pour l'État belge, malgré l'énorme avantage de la Royauté et d'une dynastie incomparable, de réformer, lui aussi, profondément ses institutions et nous comparions l'inertie actuelle de nos hommes politiques aux sonneries de clairon de leurs congrès en automne 1933. Et voilà que l'on parle de crise, de désaccord, d'impuissance, de faillite du gouvernement des pleins pouvoirs. La crise, heureusement, semble évitée. Quelle revanche c'eût été pour les adversaires des pleins pouvoirs! Et, aussi, quel argument nouveau pour les partisans d'une réforme permanente et plus audacieuse de nos institutions! En même temps, une grève charbonnière était évitée selon les procédés parlementaires les plus authentiques, en remettant la difficulté à plus tard. Les programmes des prochaines réunions politiques sont d'une banalité décevante. Il n'y est plus question de réforme de l'État. Belle continuité, en vérité, de pensée et de propagande! Le programme de la prochaine assemblée de l'Union Catholique Belge est le plus typique à cet égard. Le matin, un rapport sur l'organisation et l'activité des associations politiques; l'après-midi, un rapport sur la jeunesse et la politique; entre les deux, des toasts. C'est la chanson archiconnue que nous débitent sur un ton qui commence à nous paraître bien fatigué nos chefs politiques depuis l'Armistice pour ne pas remonter

au delà de la guerre. Le sursaut de l'année dernière nous avait fait espérer un renouvellement, un redressement. Nous serions-nous donc trompés, et à ce point?

* * *

Continuons, porté par les événements, à écrire les réflexions que nous a suggérées *L'Europe tragique*. Cette fois, c'est l'entrée des Soviets dans la Société des Nations qui nous fournira l'intérêt de l'actualité. Car la Société des Nations fait aussi l'objet des études qui constituent le livre de Gonzague de Reynold. De longs et d'importants chapitres de cet ouvrage lui sont consacrés.

Disons tout de suite que Reynold est moins dur pour la Société des Nations que pour le système libéral et parlementaire des États en retard paresseux et timide de se réformer. La Société des Nations même, comme elle est, reste à ses yeux un progrès de la civilisation.

M. de Reynold, on le sait, appartient à un organisme important de la Société des Nations, celui qui préside à la coopération intellectuelle des peuples. Était-il moins libre pour juger l'institution de Genève que les diverses institutions nationales?

Il est d'ailleurs incontestable que la Société des Nations, même faible et tâtonnante, est un progrès sur les relations inorganisées des États. Comme il est évident qu'elle nous laisse bien loin encore de l'unité européenne que constituait jadis le Saint-Empire d'Occident, la « Chrétienté » du Moyen âge.

Le plus grand éloge que fait Gonzague de Reynold à la Société des Nations est que les relations entre les peuples ont été portées par elle sur le plan du droit et de la morale. Par la force des choses, les questions soumises aux assemblées et aux commissions de Genève sont traitées par elles d'un point de vue général, et donc juridique et moral, et non du point de vue des intérêts nationaux particuliers. Ceux-ci, évidemment, se rattrapent dans les coulisses. Il ne faut pas trop exiger de la jeune et fragile Société des Nations. Cette remarque revient très souvent sous la plume de Gonzague de Reynold. Si la Société des Nations a une si mauvaise presse actuellement, c'est qu'on lui demande trop, on a mis en elle des espérances démesurées. Les panégyristes enthousiastes de l'institution wilsonienne lui ont rendu un bien mauvais service.

Une autre remarque de notre auteur, également à l'éloge de Genève, est qu'une vaste équipe s'y forme qui, petit à petit, acquiert une compétence et un esprit remarquables. C'est là un fait nouveau que des hommes de talent et d'influence, appartenant à toutes les grandes nations du monde, même à celles qui gardent encore, après quinze ans, l'attitude prudente de l'expectative, se sont spécialisés dans les questions internationales. L'aspect international des problèmes qu'ont à résoudre les gouvernements

court ainsi un peu moins de risque d'être oublié et complètement négligé.

Et, entre parenthèses, Gonzague de Reynold met en garde contre les compressions de dépenses qui sabreraient trop énergiquement dans les traitements des fonctionnaires de la Société des Nations. Les sociétés privées ont appris par l'expérience et par le souci bien compris de leurs intérêts à payer largement leur personnel d'élite.

La Société des Nations n'est pas un super-État. Elle n'est pas un État fédératif ni même une Confédération d'États. Elle ne l'est pas en fait. L'est-elle en droit et en espérance? M. de Reynold ne répond pas à cette seconde question, si ce n'est peut-être en insistant sur la modestie avec laquelle il faut concevoir et définir le rôle de Genève. Nous dirons pour finir notre sentiment à ce sujet peut-être avec plus de netteté, sûrement avec moins de nuance que lui.

Actuellement, il n'est donc pas question de super-État. Les problèmes politiques proprement dits, tels que le désarmement, trouvent la Société des Nations très impuissante. C'est sur un plan plus modeste et plus technique qu'elle rend de réels services. On a le tort de les méconnaître parce que les espoirs démesurés que l'on avait mis en elle ont été trompés. Il y a d'ailleurs une technique, même des problèmes politiques.

La technique des problèmes internationaux poussée, perfectionnée par la Société des Nations, tel serait le bénéfice le plus clair de l'institution genevoise. Le heurt entre les conceptions française d'une part et d'autre part germano-anglo-saxonne, la première se tenant plus fermement sur le terrain technique, notamment de l'exécution des traités et des conditions pratiques et réalistes de sécurité, l'autre abordant plus largement et plus radicalement, plus ambitieusement les grandes questions politiques, celle notamment du désarmement et de la refonte des traités, cette différence et ce heurt de conceptions constituant sans doute la cause principale des crises qu'a traversées la Société des Nations et la persistance de ses tâtonnements originels.

* * *

Ce n'est pas l'admission de la Russie des Soviets qui va clarifier et améliorer cette situation. Gonzague de Reynold n'envisage pas cette entrée qui n'était pas en question lorsqu'il écrivit son livre. Mais nous serions fort étonné s'il marquait son désaccord avec le sentiment que nous allons exprimer. Il ne souscrirait sûrement pas au jugement simpliste que nous ont servi tous les partisans de l'admission des Soviets. A savoir que l'entrée de la Russie est un grand pas, un pas de géant vers l'universalité, idéal de la Société des Nations. Idéal quantitatif, soit. Mais l'idéal qualitatif, l'idéal essentiel?

Car il faut bien le remarquer, la Russie n'entre pas seulement à la Société des Nations, elle est appelée à la direction, au gouvernement de la Société des Nations. Le libéralisme est l'essence même de la Société des Nations. Elle est née sous le signe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Vous souvient-il de ce bobard wilsonien? Il fut mêlé, pour leur donner un ton plus idéaliste, à toutes les fanfares et à tous les discours de la victoire, à la griserie qui conduisit les peuples de l'Armistice aux traités de paix. On disait les peuples et non pas les nations, parce que nation aurait impliqué les peuples avec leurs gouvernements. C'était plus beau de dire les peuples, supposant que les gouvernements doivent être la très loyale émanation de la volonté populaire, de la volonté générale, comme disait Jean-Jacques Rousseau. A l'honneur de l'Europe et du bon sens de l'humanité, constatons qu'il n'est jamais plus question, à Genève ni ailleurs, de ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du moins sur ce ton d'Évangile

nouveau qu'avait mis à le proclamer l'utopiste néfaste et manœuvré que fut le président Wilson.

Il reste cependant que tous les peuples qui le désirent et le demandent, sans que la moindre garantie soit exigée par les gardiens responsables de l'institution, peuvent entrer à la Société des Nations, portes grandes ouvertes. On en sort d'ailleurs comme on y entre, par sa libre volonté de peuple souverain. Il reste que tous les membres de la Société des Nations ont un droit égal, proportionnel à leur force numérique et politique, à siéger dans les assemblées et conseils qui la gouvernent. Dans l'État le plus libéral, au suffrage le plus pur et le plus simple — un homme, une voix, peu importent les capacités et les services rendus, peu importent également les incapacités et les indignités, la loi brutale du nombre, sans compter, cependant, par on ne sait quel illogisme machiavélique, les femmes et les enfants — dans l'État le plus libéral, il y a tout de même des cas prévus d'incapacité politique, les assassins, les escrocs d'une certaine envergure, les perversis d'une certaine impudence sont frappés de déchéance de leurs droits d'électeurs, ils font encore partie du peuple gouverné, ils sont pliés malgré eux à la discipline nationale, ils n'appartiennent plus au peuple souverain, ce sont des rois détrônés, découronnés. La Société des Nations ne connaît pas ces scrupules et ces restes de principes. Maintenant qu'elle a reçu et même invité spontanément les Soviets à siéger dans ses conseils au premier rang, on se demande quel peuple barbare pourrait bien en être exclu, à moins d'être faible et sans intérêt pour les grandes nations. Les Soviets représentent officiellement le vol, l'assassinat, l'oppression d'un peuple immense, l'intervention par tous les moyens dans les affaires des autres nations, la discipline de fer chez eux et la révolution chez les autres, la persécution religieuse absolue, la haine de Dieu, la guerre au Christ, la destruction brutale de tous les principes sur lesquels repose notre civilisation. Or, pas un mot de désaveu n'a été demandé aux Soviets ni prononcé spontanément par leurs représentants.

Rapprochez de ce fait la remarque de Gonzague de Reynold citée plus haut que le mérite et la valeur de la Société des Nations est d'élever les problèmes internationaux sur le plan du droit et de la morale. Quel droit, demanderons-nous à présent, et quelle morale? Il nous paraît incontestable que la Société des Nations s'est lamentablement affaiblie par l'admission des Soviets.

On nous dit bien que l'influence exercée par la France, l'Angleterre et l'Italie sur les Soviets sera plus considérable par le fait même de l'agrégation de la Russie à la Société des Nations. Acceptons-en l'augure. Mais le problème est mal posé dans ces termes. La Société des Nations a-t-elle besoin, oui ou non, pour remplir sa mission, d'un minimum de principes de droit et de morale à la lumière desquels seront résolus les problèmes de sa compétence? Que reste-t-il, je vous le demande, de principes à une société qui fait appel pour son gouvernement aux représentants officiels de la Russie soviétique?

Les raisons mises en avant dans les discussions publiques concernant l'admission des Soviets n'ont eu que très peu à voir dans la décision. Ce sont les intérêts nationaux qui ont imposé leur solution. Étaient pour l'admission, les grandes nations et leurs satellites. Étaient contre, les petites nations indépendantes, la Suisse, le Portugal, l'Irlande, la Belgique, la Hollande. Les nations à intérêts limités, comme on dit à Genève, ont en effet plus besoin des principes que les grandes. Encore une fois, la Société des Nations est plus malade de libéralisme et d'absence de principes que les États rongés par le poison des folles conceptions de Jean-Jacques Rousseau durant tout le XIX^e siècle. Elle aussi devra se résigner à une réforme profonde, essentielle, sous peine de périr avant d'avoir même commencé d'accomplir sa grande et véritable mission.

La raison foncière de ce libéralisme total et absolu de la Société des Nations est sans doute la fausse idée que l'on se fait de sa mission. Car il est à remarquer que les chefs d'État qui sont anti-libéraux chez eux sont aussi libéraux ou plus libéraux que les autres dans les conseils de la Société des Nations. C'est ainsi que l'Italie s'est ralliée à la France, avec l'Angleterre, pour inviter les Soviets à venir siéger à Genève dans l'aréopage de la civilisation. Pour le dire en passant, ce sont les mêmes États : Italie, France, Angleterre, Russie, qui ont signé l'Accord de Londres, en 1915, et qui ne l'ont pas rétracté, d'après lequel toute intervention du Saint-Siège serait exclue des arrangements internationaux. Donner la parole au soviétisme et la refuser au catholicisme, étrange manière de servir les intérêts de la civilisation. Donc, la conception que l'on s'est faite de la Société des Nations doit être intrinsèquement faussée. C'est une sorte de super-État que l'on a imaginé, que l'on rêve de réaliser. Dans cette conception d'esprit, il est naturel que l'on soit hypnotisé par l'universalité. La Société des Nations doit grouper tous les peuples du monde comme une nation doit grouper tous les hommes qui habitent sur son territoire. On est tellement pressé de réaliser cette universalité que l'on invite les Soviets à prendre place à la table des délibérations alors qu'il y a d'autres nations, et de très grandes, qui en sont actuellement absentes, notamment l'Allemagne et les États-Unis.

Nous l'avons dit plus haut, M. de Reynold ne se prononce pas sur la possibilité de créer un jour et de faire fonctionner un État mondial ou seulement un État européen. Il constate seulement que pour l'instant et pour longtemps encore la Société des Nations n'est pas et ne prétend pas être cet État. Mais dans l'idéologie qui s'est créée autour de la Société des Nations, dans l'idéologie dont est née la Société des Nations, c'est bien un super-État dont le mirage appelle la croyance et l'espérance des peuples et des idéalistes. Et c'est de ce mirage que l'on se sert pour populariser la Société des Nations. On y réussit d'ailleurs que très peu. Le bon sens populaire juge l'institution de Genève, dès à présent, non plus d'après des constructions théoriques, si belles et si captivantes qu'elles soient, mais d'après les échecs de ses interventions les plus sensationnelles. Plus de modestie lui eût été, à tout prendre, avantageuse.

Comment peut-il entrer dans un esprit vraiment réaliste que l'humanité tout entière constitue jamais un seul État, que puisse être construit un État capable de l'accueillir et de l'abriter toute. C'est bien un autre problème que celui de la construction de l'arche de Noé.

On a soin d'ajouter immédiatement que cet État sera décentralisé. Plus il sera décentralisé, plus il devra être fort. Car la faiblesse et la tendance à la centralisation vont de pair. Et c'est encore un signe de faiblesse que la manie centralisatrice des États réformés selon la formule fasciste ou la méthode hitlérienne.

* * *

Une nouvelle confusion se crée lorsque l'on parle de confédération d'États à propos de la Société des Nations. Dans une vraie confédération d'États, l'État proprement dit est la Confédération, et les États confédérés ne sont plus que des provinces. Sans doute, la décentralisation y est poussée très loin. L'autorité prépondérante, devant laquelle doit en définitive s'incliner celle des États confédérés est celle de la Confédération. Ou bien nous sommes en présence, non pas d'une Confédération d'États, mais de plusieurs États collaborant de façon permanente et organisée. Ce que devrait, en somme réaliser et se contenter d'ambitionner la Société des Nations. La souveraineté des États constitutifs de la Société des Nations reste entière. La souveraineté ne se partage pas. Ce sont

les États ou c'est la Société des Nations qui exerceront cette souveraineté. Créer de l'ambiguïté dans les esprits et de l'imprécision dans les réalités c'est troubler l'ordre, c'est agir à contresens de la mission de l'État et de la Société des Nations. Il n'y a qu'une autorité qui puisse prononcer en dernier ressort et qui dispose en même temps des moyens de faire observer sa décision. Suprême et dernier impliquent nécessairement unique.

Sans doute, les États souverains peuvent faire entre eux des accords et des traités. Ils ne cessent pas pour autant d'être souverains. Et leur souveraineté leur défend moins encore de tenir leur parole et de faire honneur à leur signature. Ils peuvent organiser de façon permanente leur collaboration, créer des institutions qui facilitent et qui règlent cette collaboration. Telle est la mission de la Société des Nations, tel est le progrès qu'elle représente. Entrevoir des réalisations d'un autre ordre, une véritable unification politique du monde civilisé, disons-le comme nous le pensons, nous paraît être une formidable et dangereuse utopie.

Le raisonnement que tiennent les rêveurs de super-État par analogie avec les transformations sociales qui ont conduit l'humanité aux nations actuelles est tout fallacieux. Les familles indépendantes des origines ont été incorporées à des sociétés plus larges, mais elles n'en gardaient pas moins leur mission spécifique, antérieure à l'État et à son rôle. Plus tard, les seigneuries autonomes ont été conquises et unies sous un pouvoir fort. Mais, par le fait même, elles ont disparu ou bien elles sont devenues de simples provinces, elles ont perdu leur souveraineté, elles ont changé de nature. Ainsi en irait-il des États actuels si la Société des Nations devenait un super-État. Nous croyons la chose absolument impossible. La suppose-t-on, à la rigueur, faisable, le monde serait alors bien mal gouverné, plus mal que par les dictatures les plus tyranniques et par les démocraties les plus impuissantes, les plus lourdes, les plus étouffantes.

Ce qui importe bien plus que de rallier tous les États à la Société des Nations, c'est de lui donner un but et les moyens de l'atteindre notamment une doctrine et des principes, un minimum de doctrine et de principes. Ah! si l'Europe reprenait conscience de sa mission dans le monde, peu importe qu'y soit englobée ou non la Russie, l'ensemble des peuples authentiquement européens, redevenus forts par la réforme de leurs institutions et unis étroitement pour le salut de la civilisation qu'ils ont le grand honneur et l'immense responsabilité de représenter dans le monde, il faudrait attendre beaucoup plus de cette confédération, à laquelle pourraient d'ailleurs s'associer plus ou moins étroitement les peuples des autres continents que d'une Société des Nations théoriquement universelle et pratiquement sans principes et sans efficacité.

Il nous faut mettre fin à ces notes jetées sur le papier au courant d'une lecture passionnante. Nous voudrions avoir attiré l'attention de nos lecteurs sur des problèmes importants, essentiels, et trop souvent négligés. Nous voudrions plus encore avoir inspiré à bon nombre d'entre eux la résolution de lire l'*Europe tragique* de Gonzague de Reynold.

LOUIS PICARD.

VIENNENT DE PARAÎTRE

Chez Bloud et Gay :

FERNAND LAUDÉT.

60 ans de souvenirs.

LOUIS DE LACGER.

Monseigneur Mignot.

(Collect. : « Les Maîtres d'une génération. »)

Les Sœurs des prisons

« Les Sœurs des prisons de la Congrégation de Marie-Joseph se proposent, pour fin principale, de vivre réunies en Institut religieux et retirées du monde, sans toutefois garder une clôture étroite incompatible avec le service du prochain, pour travailler sérieusement à leur perfection par la pratique de toutes les vertus chrétiennes et l'observation des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

» Elles se proposent en outre, comme fin particulière de leur Institut, d'assister spirituellement et corporellement le prochain, en se consacrant au service des prisons. C'est dans cette vue qu'elles se dévouent d'une manière toute spéciale à passer leur vie dans ces lieux de pénitence pour surveiller continuellement leurs chères prisonnières, pour leur donner l'éducation religieuse et industrielle dont elles ont besoin, pour les former aux vertus chrétiennes ainsi qu'à des habitudes d'ordre, d'obéissance, de tempérance, de travail, etc. Heureuses et trop payées de leurs sacrifices si, par tant de travaux, elles peuvent offrir à l'Eglise quelques âmes sincèrement repentantes et à la société quelques membres utiles que la justice humaine ne sera plus obligée de frapper.

» C'est toujours dans la même pensée, et pour compléter leur œuvre, qu'au sortir des prisons elles ouvrent aux filles libérées des maisons de refuge en aussi grand nombre que la charité des fidèles et leurs propres ressources le leur permettent.

» Si leur zèle pour la réhabilitation des âmes flétries les porte à ne rien omettre pour les faire rentrer dans la bonne voie, leur pieuse sollicitude n'en est pas moins éveillée sur les moyens de préserver l'innocence. C'est pourquoi la charité leur inspire encore d'ouvrir des maisons de préservation pour les petites filles pauvres ou orphelines, que l'abandon conduirait inévitablement à la misère et au déshonneur, et plus tard, pour les jeunes personnes d'un âge plus avancé, des maisons de travail, des ouvriers, où elles puissent apprendre des états convenables qui leur permettent de vivre honnêtement en travaillant. »

Ainsi le premier chapitre des Constitutions.

* * *

Il n'est pas de Congrégation qui, en quelque cent ans d'existence, ait été plus intimement mêlée à la vie publique du pays : révolutions, émeutes, affaires criminelles retentissantes, procès d'espionnage et procès politiques s'inscrivent dans son propre destin. Elle en a vu, souvent subi, toutes les péripéties. Le contact journalier et prolongé avec les grandes vedettes de l'insurrection ou du meurtre a permis aux Sœurs de Marie-Joseph de surprendre autant de secrets de toute nature que le plus psychologue des avocats ou le plus pénétrant des historiens. Le public ne s'y est pas trompé : l'intérêt qu'éveille une figure comme celle de Sœur Léonide vient moins de sa rosette rouge que des événements dont la presse quotidienne n'a apporté à la curiosité générale qu'un écho affaibli, tandis qu'elle-même voyait de près les principaux acteurs. Or la personnalité de Sœur Léonide, dont la vie religieuse couvre plus de soixante ans d'histoire, est fort caractéristique : sa mémoire prodigieuse évoque avec la même aisance les derniers instants de Mata-Hari et les fusillades de la Commune, la physionomie

de Louise Michel lui est aussi présente que celle de Violette Nozières ou de M^{me} Stavisky.

Aussi bien, les journaux parlent à tout instant des Sœurs de Marie-Joseph, mêlées à l'actualité par leurs fonctions. Les livres consacrés aux prisonnières leur font également une place. Cependant on les connaît peu : elles n'apparaissent que dans l'ombre des détenues, si j'ose dire, que comme des personnages secondaires à côté des condamnées qui constituent le véritable centre d'intérêt. Il est assez étrange qu'on n'ait jamais eu la curiosité de les regarder pour elles-mêmes, de rechercher si celles qui accomplissent cette tâche originale, audacieuse, à peu près unique dans l'histoire des Instituts religieux, n'étaient pas intéressantes en soi, et non seulement comme satellites des condamnées, mais c'est un fait : ceci est la première étude d'ensemble qui paraisse sur les Sœurs des prisons.

LES FILLES ET LES PRISONNIÈRES

LE DÉPÔT

Le quartier où s'abrite le Dépôt est cher entre tous à l'amoureux de Paris.

Vous pouvez, pour venir, passer devant Notre-Dame, puis, laissant votre flânerie vous conduire jusqu'à la fête multicolore du Marché aux Fleurs, vous longerez ensuite le bras nord de la Seine. Ou, si vous préférez, prenez par le sud. Vous suivrez le Pont-Neuf jusqu'à la statue d'Henri IV et vous obliquez sur votre droite. Vous goûterez chemin faisant le charme provincial de la place Dauphine : des arbres, des enseignes vieillottes, un enfant qui, sans crainte des camions, décrit avec sa patinette de hardies arabesques sur le sol lisse. En contraste, vous trouverez devant vous le majestueux escalier des Lions et la façade moderne du Palais de Justice avec l'austérité de ses colonnes corinthiennes.

Ce quai de l'Horloge est calme : les voitures le choisissent peu. Devant vous, la tour Saint-Jacques, le clocher carré de Saint-Gervais et les clochetons de l'Hôtel de Ville se détachent sur le ciel. Entre les tours à poivrière dont Philippe le Bel dota sa bonne ville, de hautes fenêtres à fleurons regardent couler la Seine.

Il est bien rare que, pénétrant dans la cour, on ne croise pas quelques visages violemment fardés : des filles qui viennent de passer la visite du médecin ou de remplir quelque formalité. Certaines tiennent encore leur carte à la main, rouge ou blanche selon le cas.

Un garde républicain fait les cent pas, de cet air digne et ennuyé que, sous toutes les latitudes, revêtent uniformément les factionnaires. La disposition intérieure de la cour, avec le corps de bâtiment qui l'enjambe et forme portail, éveille en très vagues reminiscences les images florentines d'Or San Michele ou de la Loggia de' Lanzi... Les pigeons qui picorent pourraient contribuer à l'illusion, n'était ce drapeau au bleu délavé.

La première fois qu'on heurte la porte sombre, elle semble donner raison à la locution familière, mais on s'habitue vite, ainsi qu'au képi du gardien, au hall administratif, à la petite porte à gauche, au delà de laquelle, dans une espèce de guérite, sous sa lampe à abat-jour vert, la Sœur de garde en tablier bleu racomode des bas en surveillant les entrées.

Comme chacun le sait, le Dépôt est un lieu de passage : seules les Sœurs y demeurent perpétuellement prisonnières. Trois fois par jour, vers midi, 7 heures du soir, 1 heure du matin, les voitures cellulaires — le légendaire « panier à salade » devenu moderne automobile — amènent ici les femmes que les agents ont arrêtées

et conduites au commissariat. Arrivent ainsi les ivrognesses, les filles qui ont contrevenu à la police des mœurs ou que l'on a ramassées dans les raffles, les femmes coupables de fautes vénielles comme de vol dans un magasin ou d'insulte aux agents, et, également, les plus grandes criminelles (1).

Toutes les prévenues sont en cellule : on ne les mélange pas aux filles. Même parmi celles-ci, les Sœurs distinguent et séparent les « débutantes », afin de les préserver d'un contact pernicieux avec les récidivistes.

Le dossier est examiné le lendemain de l'arrivée. Le jour suivant, on relâche les filles qui ont été déclarées libres. On envoie à Saint-Lazare les syphilitiques jugées contagieuses et les filles punies de petites peines de trois à quinze jours. Les prévenues de droit commun sont envoyées à la Petite-Roquette d'où elles reviennent à la « Souricière » en attendant l'audience.

Les Sœurs ont emprunté une cellule pour en faire cet étroit parloir vert d'eau : un crucifix, quelques chaises, une table, et, comme ornements, des tapis à petites pièces de drap rapportées. Le calendrier est en retard : les jours ne sont-ils pas ici tous semblables ? On aperçoit par la fenêtre une vigne vierge qui s'est accrochée à un mur et une mince bande de bleu, juste la largeur d'un voile.

Je jette un coup d'œil indiscret sur le registre demeuré là. *Visite journalière des barreaux : Rez-de-chaussée - Premier étage - Annexe - Grande salle - Infirmerie : 2... 3... 4... 5... 6... La Ronde de Nuit ! La Ronde des Heures ! Les morts chargés d'art et de poésie reprennent ici leur triste sens littéral :*

Rien de particulier : Sœur Bernardine.

Rien de nouveau : Sœur Bertille...

Sœur Imelda... Sœur de Nazareth... Quels beaux noms qui semblent fait pour le cloître, pourtant, en cette galère !

Mère Rosine est enfin venue. Que dirai-je d'elle ? Il me faudrait épuiser la série des termes laudatifs, et que me resterait-il pour les autres, qui assument des tâches semblables ? On saura seulement qu'elle a commencé au Dépôt sa vie religieuse il y a trente-huit ans, et qu'elle ne l'a jamais quitté. Elle fut élue Supérieure à la mort de Mère Alphonsina, rude ouvrière, elle aussi.

* * *

Le Dépôt, quartier des femmes, se compose d'une longue galerie à deux étages, sans fenêtres, sur lesquelles donnent les cellules. Au fond se trouvent deux grandes salles communes.

Les cellules se ressemblent toutes : une fenêtre en face de la porte, un lit de fer, un tabouret, une cuvette, une « commodité » avec le tout-à-l'égout. Un guichet, par lequel la Sœur peut surveiller du dehors, est aménagé dans la porte. Certaines cellules gardent le souvenir de la condamnée célèbre qui y passa : ainsi celle de M^{me} Steinheil, contiguë au petit parloir. Certaines autres, plus vastes, renferment trois lits. On y loge les femmes qui reviennent, condamnées par la Cour d'Assises : les codétenues appelleraient s'il y avait tentative de suicide. On a vu dans l'histoire de la fondation que ce ne fut pas toujours là précaution superflue...

La salle au grand pilier, plus spécialement réservée aux vagabondes, est assez souvent vide pendant le jour. Dans l'autre, voici, mon Dieu, un crucifix et une statue de la Sainte Vierge. Une petite Sœur, qui garde un sourire de première communion sur son visage rond et rose, surveille quelques filles. Celles-ci, m'expliquent-on, seront certainement punies parce qu'elles se sont fait prendre à des heures interdites.

La Sœur qui m'accompagne se garde de porter un jugement,

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1934, en application du décret du 28 avril 1934, les prévenues vont directement du Parquet à la Petite-Roquette sans passer par le Dépôt.

mais on pense bien que je n'ai pas abordé les Sœurs de Marie-Joseph et leurs œuvres sans étudier les questions auxquelles je touche...

... Et je fais à part moi mes réflexions... Dans le régime admis en France depuis la fin du XVIII^e siècle, on « tolère », on « réglemente » — mots indulgents qui donnent l'impression d'une bénédiction administrative. Sauf dans une vingtaine de villes où le maire s'est montré courageux, maisons spéciales et filles de trottoir ont le droit d'attirer la clientèle, pourvu que les unes et les autres se soumettent à quelques petites formalités, et la répression de la provocation publique à la débauche n'est prévue par aucun texte légal. Mais la police essaye, dit-on, de limiter le vice à certains quartiers et à certaines heures — avec quel succès ; il suffit d'ailleurs de se promener dans les rues de Paris et des grandes villes pour le constater ! Ainsi, selon le bon plaisir de l'inspecteur de service, le péché devient fonction du lieu et du moment : noirceur le jour, blancheur la nuit ; reconnaissance légale de ce côté du trottoir, délit au delà. Comme compensation, et pour la satisfaction morale des personnes vertueuses, on enferme de temps en temps les filles. Les hommes, qui sont les vrais coupables, mais qui ont fait les lois, ont su donner à celles-ci, et aux mœurs, le visage de leur libertinage et de leurs vices.

* * *

Une des Sœurs de service est bouleversée parce que, tout à l'heure, une femme est morte subitement. « ...Et pourtant, elle paraissait très vivante, pleine d'entrain... »

Je sais bien à quoi la Sœur pense : ce n'est pas la mort qui lui fait peur, la mort en tant que fin de cette vie : que pouvait-elle espérer en ce monde, la pauvre créature qui s'en est allée ? Mais combien d'oraisons muettes monteront, combien de chapelets s'égrèneront dans l'ombre, cette nuit, pour accompagner dans son inquiétant voyage l'âme qui se présente si pauvre ?

Quid sum miser tum dicturus ?

Immuablement fidèles, les prières des Sœurs plaideront pour elle devant le plus indulgent des juges...

* * *

Plusieurs filles sont affalées sur des bancs de bois le long des murs, dans le demi-jour qui tombe des fenêtres hautes. L'une est déjà une vieille femme, l'autre presque une enfant. La Sœur s'approche de celle-ci, qui pleure.

— Ils m'ont reprise...

— Elle avait été envoyée en correction, m'explique la Sœur, puis on l'avait remise en liberté surveillée, parce que l'homme avec qui elle vivait avait dit qu'il l'épouserait. Mais c'est toujours comme ça : ils les obligent à « recommencer » et elles reviennent...

— Vous serez bien mieux où vous allez, ajoute-t-elle en se tournant vers la fille...

Mais le point de vue change selon qu'on porte un voile ou des cheveux frisés, et ces paroles consolantes n'empêchent pas la prisonnière de pleurer la perte de sa liberté.

— Vous voilà encore ? dit maintenant la Sœur à la vieille femme.

— Oui, mais c'est la dernière fois, je vais me marier : « il » ne veut plus que je continue...

— Voilà des années qu'elle le répète, me glisse l'autre religieuse...

Dire qu'on a nommé « filles de joie » ces pauvres êtres ! Comme l'expression paraît cruelle quand on voit ces traits flétris, ces pauvres bouches ignobles...

Au lavabo une fille se lave, en pyjama rouge :

— J'suis v'nue faire « ma police », ma Sœur...

« La police » et la trêve du « condé ». Les documents m'avaient

déjà renseignée : pendant un certain nombre de jours, les agents des mœurs laissent les filles sans les inquiéter, et puis, à intervalles plus ou moins rapprochés, plus ou moins réguliers, selon une entente plus ou moins tacite, elles viennent ici pour y passer une nuit, généralement toutes les semaines : c'est comme une espèce de rançon qu'elles payent pour avoir le droit de se comporter à leur guise les autres jours...

— ... Alors vous voyez souvent les mêmes, ma Sœur ?

— Certainement, nous les connaissons presque toutes.

— Arrivez-vous à leur faire du bien quelquefois ?

— Nous empêchons peut-être un peu de mal...

Que ma question est sotté ! Surtout dans un domaine où l'action est si lente, où la pureté de la religieuse touché à tant de bassesse, comment verraient-elles le bien qu'elles font, les saintes prisonnières ? A peine plus que les cloîtrées qui, derrière d'autres grilles, prient pour des pécheurs inconnus. Ce sont les anges qui établissent les comptes.

... La fille en pyjama rouge a dit encore :

— J'ai une petite fille de neuf ans... Elle est en Bretagne, chez mes parents. Je leur ai raconté que j'étais fille de salle dans un restaurant et que je gagnais bien ma vie. S'ils savaient que je fais ce métier-là, les pauv' vieux...

Je me représente le village dans la lande, cette petite fille candide entre les deux paysans, le facteur qui passe et qui apporte les lettres de la maman lointaine...

— Et vous, dis-je à la voisine, vous avez aussi des enfants ?

— Moi ? j'en ai sept.

* * *

Bien des fois, depuis, j'ai assisté à des arrivées de femmes, toutes semblables à celles de la première rencontre : de tous aspects, de tous âges, de toutes conditions sociales. Certaines ont des accoutrements invraisemblables comme on n'en voit plus que sur les caricatures anglaises : chapeaux à plumes, bouquets de fleurs criardes au corsage, paquets suspendus à la ceinture qui dessinent autour des hanches d'extravagantes crinolines. L'une d'elles portait sous le bras, outre d'énormes baluchons, deux cannes et trois parapluies... L'étranger demeure stupéfait, mais les Sœurs en ont tant vu défiler de toute sorte qu'elles ne s'étonnent plus de rien.

Quand le gardien a fait l'appel, elles se penchent sur une corbeille et tendent à chacune des arrivantes une tranche de pain que les unes dédaignent sans esquissier un merci, sur lequel les autres se jettent avec une voracité de fauve. C'est là un morceau de charité, car les repas réguliers ont lieu à 8 h. 1/2, 10 heures et 2 heures. Bouillon le matin, plat de légumes les deux autres fois. Il existe aussi une cantine pour les femmes qui disposent de quelque argent, mais elles sont généreuses entre elles, donnent ou prêtent volontiers aux dépourvues, afin que celles-ci puissent également améliorer l'ordinaire.

Ce sont naturellement les Sœurs qui distribuent les repas, aidées de filles de service, condamnées de trois mois au plus, choisies parmi les plus disciplinées, qui ont bonne volonté et purgent leur peine ici.

* * *

Le haut personnage qui m'avait donné toutes les autorisations nécessaires m'avait conseillé d'assister aux arrivées de la nuit, si je voulais vraiment me rendre compte de la tâche qu'assument les Sœurs.

Mais s'il est difficile aux coupables d'éviter ce lieu, il n'est pas moins difficile aux honnêtes gens d'y pénétrer la nuit, en dépit des laissez-passer. Le Dépôt relevant à la fois de la Préfecture de

police et du Ministère de l'Intérieur (1), on s'imagine sans peine qu'il me fallut multiplier les démarches jusqu'à ce qu'enfin le « Sésame, ouvre-toi » se trouvât écrit en noir sur blanc : « Autorisée à visiter le Dépôt *le jour et la nuit* », avec la toute-puissante signature. Ainsi l'exigeaient les subordonnés.

Il est plus malaisé qu'on ne croit de se faire ouvrir les portes d'une prison, en ce sens du moins...

Les abords du Dépôt qui, malgré leur austérité, se parent en plein jour d'une certaine noblesse, deviennent la nuit lugubrement romantiques près de cette eau clapotante. Dans la lumière blême, la tour de Bonbec joue mystérieusement les tours de Nesle...

L'éclairage de la cour laisse subsister de vastes zones d'ombre où se noie par moment le garde républicain de faction sous le drapeau délavé. Le gardien se réveille : il a été prévenu et m'ouvre sans difficulté après que j'ai montré patte blanche. Voici, sous sa lampe verte, dans sa cabine qui ressemble à celle des aiguilleurs sur la voie, la Sœur qui, depuis 1865, raccommode ici des bas. La même : puisque le costume et le cœur sont identiques, qu'importe le nom et le visage ?

Docile aux traditions religieuses, Mère Rosine m'a fait préparer dans le petit parloir intime, à l'intérieur de la Communauté, une collation qui doit prévenir la fatigue nocturne. Mais où sont le figuier du Dorat, le jardin conventuel, la Collégiale ? Je m'imagine volontiers, pourtant, que le bel ange du clocher étend jusqu'en ces lieux ses ailes protectrices...

Les Sœurs de garde sont toujours deux ensemble : une aînée et une jeune. Leur service est plus dur que celui des gardiens laïques. Ceux-ci — et c'est bien juste — ont la journée à eux quand ils ont passé la nuit. Les Sœurs, elles, après avoir travaillé un jour et une nuit, restent encore debout le jour suivant jusqu'à 4 h. 1/2 de l'après-midi. Ce dur service de trente-cinq heures consécutives se renouvelle une fois par semaine pour chaque Sœur. Mais quoi ! « le service », c'est, en un certain sens, encore un mot du monde : il s'agit ici de vocation.

Toutes les heures, elles font la ronde. Le contrôle est assuré au moyen d'horloges disséminées dans les divers coins du quartier. La Sœur passe de l'une à l'autre, toujours dans le même sens, et enfonce une pointe sur un tableau de fonte, afin que s'inscrivent automatiquement à chaque heure les lettres du mot « Dépôt ».

Minuit...

C'est l'heure où les Clarisses entrent dans les stalles pour Matines, se prosternent et invoquent le Seigneur :

— *Domine, labia mea aperies... Et os meum annuntiabit laudem tuam...*

Les psaumes et les leçons alternent, coupés de silences, riches de supplications et de ferveur...

Certainement, elles en sont à peine au second Nocturne que déjà nous entendons un roulement sourd :

— Voici la première voiture, dit une des Sœurs de service.

Que de voitures ont roulé en ces lieux vers la Conciergerie voisine, des charrettes autrement tragiques, plus lentes, accompagnées de cris précis et non seulement de ce grondement étouffé qui monte vers les Halles !

... Le surveillant me rouvre la porte. Le garde républicain est toujours là. Dans la cour, un chat se glisse furtivement. Les pigeons se sont endormis. Un grillon, trompé par la douceur de cette nuit d'été et l'odeur des troènes, rêve, sous les étoiles bleues, de nuits pures dans la campagne, et chante.

Des agents — les agents des carrefours qui n'ont rien d'inquiétant — surveillent l'arrivée des voitures pour éviter les tentatives d'évasion.

— Envoyez...

(1) Avant juillet 1934. Cf. note ci-dessus.

Les filles descendent.

Soudain, une voix m'interpelle — et ce n'est pas celle d'un agent à képi :

— Et vous, qu'est-ce que vous faites ici?

— Je regarde...

— Circulez...

— J'ai l'autorisation...

— Il n'y a pas d'autorisation qui tienne, circulez...

L'homme refuse de regarder, mais devant mon calme au moins extérieur (où mon amour des religieuses m'a-t-il conduit? les agents en uniforme consentent à déchiffrer la signature :

— Mettez-vous derrière nous, là...

* * *

Une jeune fille, presque une enfant, qui n'est encore jamais venue ici, sanglote de se voir entre ces murs; n'y eût-il de bien à faire qu'à des âmes comme celle-là que la présence des Sœurs s'expliquerait déjà...

La jeune Sœur de garde, la Sœur aux yeux gris — (« Oh! oui, Madame... les prisonnières, rien que les prisonnières... ») — est assise près d'une table, reçoit l'argent, rend la monnaie. L'administration met ainsi 17 « pistoles », avec un vrai lit et de vrais draps, à la disposition des filles arrivées parmi les premières, qui peuvent payer 2 fr. 50 pour leur nuit. Toute-puissance de l'argent, même derrière les verrous : il n'y aura de vraie justice que chez le bon Dieu.

L'anneau des mystiques fiançailles, au doigt de la Sœur, brille parmi les billets et les pièces, prix du péché. Je me rappelle les textes du Directoire spirituel :

« Appliquez-vous donc à vider votre esprit de toutes les pensées vaines et inutiles, afin qu'il puisse être rempli des lumières de l'Esprit-Saint; tâchez de ne vous préoccuper de rien, de vous acquitter de vos devoirs et de vos emplois avec un esprit toujours disposé à entendre la voix de Dieu. »

Oui, mais aussi :

« Au reste, quelle que soit votre charge, sacrifiez volontiers récréations, repos, force et santé pour en bien remplir tous les devoirs. »

— ... Est-ce qu'il y a encore une pistole de libre, ma Sœur?

* * *

... Et toujours de nouvelles arrivées qui se succèdent, aussi rapprochées que celles des trains de banlieue. Une femme de service fait « la fouille », afin d'enlever les armes ou les instruments qui pourraient blesser : ce travail du moins est épargné aux Sœurs. Les mêmes types se renouvellent sans cesse : d'horribles vieilles à paquets, avec des bijoux en clinquant et de grosses perles fausses, des toilettes élégantes, quelques rares « pierreuses », des visages qui portent visiblement leur déchéance, d'autres que l'on pourrait croire ingénus. Beaucoup, jeunes et jolies, fardées évidemment (mais de nos jours...) ont un chapeau blanc comme c'est la mode cet été, et ressemblent à n'importe quelles jeunes filles de leur âge...

La galerie sombre qui domine la grande salle, d'où je ne puis être vue, me sert de poste d'observation. Les unes, fatiguées, se jettent tout habillées sur les paillasses, d'autres ouvrent leur petite valise, en tirent un peignoir, une serviette de toilette. Si l'on ne croyait pas à cette convention au moins tacite avec la police, qui, pour certaines, fixe les arrestations à des jours déterminés, il suffirait d'assister à ces préparatifs pour s'en convaincre. Il est trop évident que beaucoup de filles s'attendaient à passer la

nuît ici, puisqu'elles ont pris leurs dispositions en conséquence.

Elles se déshabillent très simplement : la pudeur est sans doute un sentiment bien naturel à la créature humaine... A moins que cette statue de la Vierge n'agisse presque à leur insu, ou plutôt encore, cette dignité des voiles noirs tout proches.

Quelques-unes mangent, deux fument dans un coin éloigné, malgré la défense : les Sœurs ne peuvent être partout à la fois... Une femme relève sa manche : un tatouage apparaît. Une autre tousse, visiblement tuberculeuse. Le bourdonnement est à peine plus fort que celui d'une cour de récréation. Les conversations que je distingue sont faites de puérités, à peine mêlées de quelques mots grossiers. Quelques-unes se reconnaissent et s'embrassent bien cordialement, heureuses de la rencontre.

... Ce n'est, pour la vue, pas beaucoup plus triste qu'une salle d'attente pauvre, un convoi de réfugiés, un pont de bateau de quatrième classe... Seule, la réflexion apporte les pensées amères : *Crime et Châtiment*... Sonia... Sur un si grand nombre, il y en a certainement plusieurs qui ont connu un sort analogue au sien... Dire qu'il existe dans le monde des choses belles et pures : les nuits claires sur les bois, la musique, les yeux des enfants... Hélas! il n'y a pas si longtemps que beaucoup d'entre elles étaient encore d'innocentes petites filles... Mais qui, à part les Sœurs, se souvient ici de l'éminente dignité de l'être humain, de la valeur infinie d'une âme?

... Justement, ce qu'il y a de navrant, c'est que tout cela paraisse si simple, si naturel! Elles savent que cette détention passagère est une formalité obligatoire, un des ennuis de la profession... mais quelle profession n'en comporte? Demain, ou au plus tard après un petit séjour à Saint-Lazare, on les relâchera et elles recommenceront sous l'œil mi-sévère mi-complaisant de la police spéciale... Or celles qui viennent ici, ce sont les prostituées de dernière zone, une petite partie seulement des femmes qui, à Paris, vivent de la prostitution, au dire des sociologues. Les autres, qui échappent à toute surveillance, ne sont ni moins dépravées ni moins dangereuses. Qui peut encore croire sérieusement que ce système contribue à la défense de la santé publique, au relèvement de la morale? Alors, à quoi bon cette tragi-comédie?

* * *

Une heure et demie...

Là-bas, au cloître, la prière continue. L'hebdomadaire va lire le point d'oraison. « Mon admiration pour vous n'a pas changé, mes chères Clarisses, et toute vocation religieuse est également sublime puisque venue de Dieu; mais si l'on pouvait choisir selon les penchants naturels, combien préféreraient encore chercher Dieu dans le silence de votre monastère plutôt qu'ici... »

— Ma Sœur, y a p'u d'place...

Ni l'interpellatrice ni l'interpellée ne pensent, tant c'est l'usage, que c'est déjà un miracle de la charité chrétienne que ces femmes puissent appeler « ma Sœur » ces Vierges sages...

La salle est pleine, en effet. On passe à l'autre, réservée aux vagabondes, mais il n'y en a pas aujourd'hui : par cette belle nuit, il fait meilleur sous les porches ou au bord de la Seine. Les Sœurs aident à installer d'autres paillasses, circulent parmi les corps étendus et les vêtements multicolores posés à terre.

J'essaye de m'imaginer ce que peut éprouver une jeune religieuse arrivant d'une maison de prière, et jetée ici comme les trois jeunes hommes dans la fournaise. Non pas que les propos soient uniformément orduriers, mais il faut entendre tant d'histoires navrantes ou, ce qui est pire, des détails de « métier » donnés en passant comme la chose la plus naturelle du monde. Il est vrai que les jeunes Sœurs entendent ces mots sans bien comprendre ce qu'ils recouvrent, sans éprouver non plus l'envie de le savoir, la mortification de la curiosité étant une grande vertu religieuse.

Au point que les Supérieures doivent parfois interdire l'usage de certains mots empruntés au vocabulaire du lieu, que les jeunes Sœurs répètent sans penser à mal... Une Sœur, aujourd'hui Supérieure, m'a rapporté que les filles se disaient l'une à l'autre : « Ne raconte donc pas tes histoires devant la Sœur... » « Mais, ajouta-t-elle, elles pouvaient bien raconter tout ce qu'elles voulaient, j'étais toute jeune, je ne comprenais rien à leurs propos... » Quand il est absolument nécessaire d'être informée, les Sœurs aînées, qu'une longue expérience a instruites, sont là pour expliquer l'indispensable...

Il faut dire aussi qu'en général les filles respectent la robe religieuse par atavisme, tradition ou grâce.

— Ah! ma Sœur, si c'était pas votre habit, c'qu'on vous en passerait...

Il est arrivé qu'une fille en gifle une autre parce que cette autre, nouvelle venue au Dépôt, avait manqué de respect à la Sœur en se montrant à peu près nue devant elle.

Parfois, cependant, la rancœur éclate contre ces geôlières qui, malgré tout, représentent la société hostile.

Une religieuse, aujourd'hui Assistante dans l'une des plus importantes maisons de la Congrégation, m'a raconté cette petite histoire.

Elle débuta ici dans toute la fraîcheur de ses vingt ans et de sa vocation. Pour sa première nuit de garde, on lui avait bien recommandé de ne laisser prendre les paillasses neuves, de réserve, que lorsque toutes les vieilles paillasses seraient utilisées.

Le bandeau religieux rajeunissant encore, les arrivantes s'étonnent et nourrissent l'espoir d'agir plus à leur aise sous la surveillance de cette Sœur-enfant. Elles commencent par lui adresser des paroles aimables :

— Ma pauvre petite Sœur, vous voilà ici, à votre âge? avec nous?

Et ce disant, elles se dirigent vers les paillasses neuves.

Mais la Mère Supérieure a su ce qu'elle faisait en plaçant ici cette religieuse : la volonté ferme, le don du commandement n'attendent pas l'âge mûr pour se révéler.

— Non, dit la Sœur, pas ces paillasses-là... celles-ci...

— Mais si, mais si, ma p'tite Sœur, vous n'avez pas l'habitude, c'est celles-là qu'on prend...

— Non, pas celles-là, celles-ci...

Elles insistent encore, mais la Sœur, d'un ton qui n'admet plus de réplique :

— Il faut obéir. Vous prendrez ces paillasses-ci.

Alors la plus hardie se tourne vers sa compagne :

— All' a beau être jeune, all' est aussi v... que les autres...

La petite Sœur a fait comme si elle n'avait pas entendu, mais bien qu'elle feigne l'indifférence, elle a le cœur gros, elle crispe ses lèvres, et dès que les possibilités du service le lui permettent, elle rejoint la Sœur ancienne et ses larmes débordent.

— Vous pleurez, ma Sœur? Qu'est-ce qui vous arrive?

La petite Sœur raconte de quel mot elle vient d'être traitée. L'ainée éclate de rire :

— Ce n'est que ça? Vous en entendrez bien d'autres!

Cette gaieté est si communicative que la petite Sœur se met à rire à son tour...

Et je pense qu'aux yeux du Seigneur, ce rire valait plus encore que ces larmes.

* * *

Vers 2 h. 1/2, les dernières voitures sont arrivées, tout le monde s'est campé pour la nuit. Il y a une prévenue en cellule pour une filouterie de taxi, une pour faux en écritures publiques, quelques autres pour outrages aux agents. On a reçu deux cent vingt-trois filles. Certaines nuits sont plus chargées encore : il faut parfois installer trois cents filles dans les deux salles...

Le matin, j'ai assisté à la messe avec les Sœurs dans la petite chapelle de la Communauté. Sur l'autel, un tableau représente une Vierge à manteau blanc qui porte une croix et un suaire sur ses genoux. Le décor ressemble à celui de toutes les chapelles de couvent, mais l'atmosphère n'est pas absolument la même qu'ailleurs : on entend à travers les grilles des fenêtres les hommes de service qui travaillent avec des bruits de balais, des rires, des sifflements, quelques jurons...

Entre ces murs, le divin Prisonnier paraît plus captif encore que dans tout autre tabernacle.

* * *

Les Sœurs de la Communauté du Dépôt assurent en outre le service de la « souricière ». On nomme ainsi la partie du Palais où les prévenues, amenées directement de la Petite-Roquette, attendent leur tour d'audience.

Pour y accéder de l'intérieur, on passe devant le hall couvert où sont les filles qui vont être relâchées, puis on suit d'interminables couloirs souterrains : le Palais de Justice est une cité avec ses demeures hautes et ses catacombes, un labyrinthe, un monde.

Les cellules de la « souricière » se trouvent dans une salle éclairée sur laquelle elles prennent jour par une porte à barreaux. Le nom est assez heureusement trouvé : bien que leurs proportions ne soient pas à ce point exiguës, elles me font songer, plus encore qu'à un piège, aux images populaires où l'on voit Louis XI se pencher sur la cage de La Ballue. Heureusement, les seuls visages qu'il soit donné aux détenues d'apercevoir reflètent non point l'ironie méchante, mais la compassion et la douceur.

Les inculpées ne passeront ici que la journée et repartiront le soir même pour la prison. Le règlement ne prévoit pas de nourriture. Les informées apportent de la Petite-Roquette leur morceau de pain. Les autres... Evidemment, ce n'est pas un malheur de rester un jour sans manger : tant de gens aux mains plus nettes ont aussi l'estomac creux! Mais on n'est peut-être pas non plus très bien préparé à subir un interrogatoire quand les tempes bourdonnent et que les yeux se troublent...

A moins, cependant, qu'un oiseau céleste n'ait pitoyablement apporté quelque nourriture, comme jadis, dans le désert, le corbeau à saint Paul l'Ermite...

Défilent ici non seulement celles dont le crime alimente pendant des jours les chroniques des gazettes, mais les autres, dont le méfait, pour n'avoir donné lieu qu'à trois lignes de fait-divers, n'en est pas moins odieux. Hier en est arrivé une qui avait martyrisé son enfant avec la complicité du père...

On est plus frappé encore de les voir pareilles à n'importe quelle passante : notre instinct de défense social, peut-être, et plus sûrement sans doute un inconscient pharisaïsme, aime qu'extérieurement aussi quelque chose les distingue du reste de l'humanité. Cette robe de soie rouge (une prostituée mineure destinée au tribunal pour enfants) fait seule exception; mais là, dans la cage voisine, se douterait-on qu'elle a tué, cette femme à manteau et à chapeau noirs, de type si simple, si banal? Elle a les yeux tuméfiés... Ce qui la ronge, ce n'est pas la crainte de la peine, c'est, si démodé que le mot paraisse, si exceptionnel ce sentiment dans le monde du crime, le remords. Quel drame obscur s'est joué entre cette femme vieillissante et l'homme de trente ans qu'elle assure avoir aimé? Maintenant, elle ne cesse de pleurer, hantée par l'image de celle dont elle a tué le fils.

Que dire devant cette vraie douleur?

— Chacun porte ses misères...

— La mienne ne ressemble pas aux autres...

C'est vrai, mais, hélas! chaque misère n'est-elle pas unique? Chaque malheureux n'est-il pas seul?

Heureuse selon le Seigneur Sœur Edith au doux visage, qui a choisi de se mettre au service de la justice humaine pour rappeler à ces tristes captives l'infinie charité de Dieu... (1)

JEANNE ANCELET-HUSTACHE.

En quelques lignes...

Le Masque de Fer

Il ne s'agit plus, en l'occurrence, de dauber sur la police de M. Chéron. L'énigmatique personnage dont on nous invite à percer le secret — nous allions dire à lever le masque — ne suscite pas les mêmes querelles passionnées que tel magistrat de la III^e République. Il s'en faut cependant que les érudits dépouillent toute véhémence. Les partisans de Matthioli se feraient hacher menu plutôt que d'adopter l'hypothèse des tenants du chevalier de Cavoye. Pour les mettre d'accord, voici le *tertius gaudens*. Il s'appelle Pierre Vernadeau, et il pousse la coquetterie jusqu'à se faire préfacer par un petit-fils de « son » Masque.

Lequel Masque ne serait autre qu'un viguier de Saint-Yrieix : Marc de Jarrize de la Morelhié, seigneur de Puyredon. En quoi ce fonctionnaire royal aurait-il encouru la disgrâce suprême ? Une indiscrétion serait à l'origine de toute l'affaire. Le docteur Pardoux Gaudinet, ancien médecin de la reine Anne d'Autriche, aurait signé un procès-verbal d'autopsie dans lequel il fait toutes réserves concernant la virilité de Louis XIII. Ce document, M. de la Morelhié, gendre de l'autopsieur, l'aurait découvert dans des papiers de famille, et il aurait eu l'imprudence de mettre dans le secret un authentique lieutenant général de police. On le voit, il y a pas mal de *si* dans l'hypothèse nouvelle de M. Vernadeau. Ce qui nous frappe, c'est qu'elle met en cause le monde du bistouri et le monde judiciaire. L'histoire se répète, dès lors que la médecine légale et la Sûreté font, dans l'affaire Prince, leur duo discordant.

Un élément contrarie surtout la solution la Morelhié : la personnalité même de Louis XIV. Car enfin, s'il est prouvé que le Roi-Soleil n'a point dans les veines le sang des Bourbons, comprenne qui pourra l'attitude de Louis XIII dans l'affaire de la succession. De plus, il serait passablement extraordinaire que le médecin d'Anne d'Autriche ait été le seul à porter la responsabilité d'un si lourd secret. L'autopsie d'un monarque n'est pas une de ces formalités qui se passent sans témoins. Enfin, si le viguier de Saint-Yrieix a payé de sa liberté son incontinence de langage, il resterait à prouver qu'il a bel et bien disparu aux environs de 1679. Un magistrat, on le supprime; on ne l'escamote pas.

Les amateurs de la petite histoire vont pouvoir, à leur gré, exercer leurs talents de détectives rétrospectifs, de policiers portant perruque.

Au Congrès de Moscou

Cette assemblée d'écrivains soviétiques, qui devait offrir à l'infâme société bourgeoise le spectacle touchant d'une embrassade fraternelle, n'a pas tenu toutes ses promesses. On s'en rend par-

(1) Pages extraites d'un volume consacré aux *Sœurs des Prisons*, qui paraîtra chez Grasset, à Paris.

faitement compte à la lecture de certains congressistes. Au nombre desquels il faut placer Jean-Richard Bloch. L'auteur de *la Nuit kurde* n'a jamais fait mystère de ses tendances révolutionnaires. Les abonnés d'*Europe* en savent quelque chose. Il trouve pourtant que les « camarades » prolétariens vont fort. « L'écrivain soviétique, déclare-t-il, à son retour de Moscou, se transforme peu à peu en chanteur d'un château royal et n'a qu'une seule occupation : dire au roi comme celui-ci est beau, intelligent et juste ».

Hein ! nous qui pensions que la flagornerie était besogne de bouffon ! Le fou a changé de marotte ; les grelots sonnent sur un autre ton : mais c'est toujours un fou, des grelots vains, une marotte. Il suffit d'ailleurs de parcourir les décrets qui règlent l'activité des « oudarniks » ou des « kolkhozniks » pour concevoir toute crainte au sujet de la création littéraire. Maxime Gorki peut bien donner son nom au plus géant des avions de transport : la littérature n'a plus rien à voir avec ce contremaître d'une usine à poncifs. Noircir du papier est devenu le fait de salariés sans talent. L'esprit cède à la matière, représentée par des tracteurs, des cheminées, des barrages, des centrales électriques. On assiste, en Russie, à ce phénomène d'engouement que caractérise à merveille la Préface des *Poèmes antiques* : Leconte de Lisle, lui aussi, croyait devoir entonner un hymne à la science qui, à la Science que... Seulement, Leconte de Lisle était Leconte de Lisle. Au Congrès de Moscou, on a entendu des fonctionnaires : on attend toujours le poète. Et les « camarades » français sont retournés vers le néant des villes capitalistes, le cœur sept fois trempé dans l'océan d'ennui.

Un aventurier

Il porte un bien beau nom : Cavelier de la Salle. Ancien élève des Jésuites, il était de la race des fondateurs d'empires, des conquérants. Entré au noviciat de la Compagnie de Jésus, il demande la faveur d'être envoyé comme missionnaire, quelque part, n'importe où... Un François-Xavier aurait compris un tempérament de cette trempe. la Salle, rebuté, quitte la vie religieuse.

Il part pour le Canada, sur les traces d'un Jacques Cartier. L'époque (nous sommes en 1669) offre encore aux coureurs d'aventures les mille et un hasards d'un continent inviolé. Après avoir obtenu la concession d'un village qu'il nomma Saint-Sulpice, Cavelier de la Salle descend vers le Mississipi. Une seconde expédition le conduira jusqu'au delta du fleuve. C'est un paradis qui se découvre : la Louisiane au nom très doux. Un siècle plus tard, Chateaubriand orchestrera ce pèlerinage au Meschacébé sur la toute grande lyre.

Cependant l'explorateur est revenu en France. Il veut intéresser le roi à ses découvertes lointaines. On lui donne quatre bâtiments de ligne, deux cents hommes, quelques officiers résolus. Sera-t-il, l'ex-Jésuite, un nouveau Pizarre ? Mais Cavelier a aussi embarqué la discorde, la jalousie. Comme il n'a pas retrouvé, sur la côte américaine, l'emplacement exact du delta, force lui est d'aborder aux rives du Texas, c'est-à-dire dans une région désolée par la fièvre jaune. Et quelques mois plus tard, au cours d'une querelle sordide, — il s'agissait de la dépouille d'un bison, — Cavelier de la Salle est poignardé par ses propres soldats.

La France, qui semble retrouver le culte de ses héros d'outre-mer, s'apprête à honorer la mémoire du Rouennais. Car cet aventurier avait grandi sur le port, où débarquent les cargaisons d'épices. L'appel de la mer n'est pas une invention des poètes. Baudelaire, le Pagnol de *Marius* n'ont fait que transposer le rêve nostalgique de tous ceux-là qui ont humé, dans l'air marin, le parfum des Iles-sous-le-Vent.

Pailleron

Léon Treich, qui tient avec une exactitude scrupuleuse la chronique des anniversaires (on l'appellerait volontiers le greffier de l'état-civil dans la République des Lettres), nous reproche d'avoir négligé le centenaire de Pailleron.

Mais parce qu'il a écrit *le Monde où l'on s'ennuie*, Edouard Pailleron ne mourra pas tout entier. A dire vrai, cette comédie commence à dater. Elle se maintient au répertoire cependant. Et elle a des chances de s'y maintenir aussi longtemps que le professeur passera pour un être ennuyeux et pédant. On disait de Bellac à l'éloquence melliflue qu'il ressemblait au philosophe Caro. De nos jours, les professeurs ont beau se raser la barbe : la barbe et le rasoir leur restent également pour compte. Nous vivons sur un vieux fonds de conventions plus littéraires que sociales. Bellac continue d'empoisonner ses collègues présents et futurs. C'est une forme du péché originel.

Pailleron avait commis d'autres succès. Il est l'auteur de cette *Souris* qui fait les délices des théâtres d'amateurs. Ce qu'on ignore peut-être, c'est que sa première pièce (*le Parasite*) fut interdite à l'Odéon, sur la protestation d'un sénateur. Notre Père conscrit trouvait le dialogue immoral, les situations scabreuses. Mais la censure avait d'autres rigueurs qu'aujourd'hui.

L'auteur du *Monde où l'on s'ennuie* ne détestait pas la plaisanterie. On lui doit un poème sur *l'Art de plomber les dents*; et chacun sait qu'il avait adressé le manuscrit d'*Inès ou le Brasero* (drame espagnol) à Victor Hugo, en exil à Guernesey, avec cette seule suscription : *Victor Hugo — Océan*.

Les beautés de la statistique

Les fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique viennent de rendre à nos arrière-neveux un signalé service. A grand renfort de courbes démographiques, ne viennent-ils pas d'établir, noir sur blanc, que la population de la Belgique aura diminué, dans un demi-siècle, de trois millions d'âmes? Et vive la fin de la crise, Messieurs! Inutile de construire à grands frais de nouvelles écoles. Le surpeuplement actuel n'est qu'une parenthèse, pour reprendre un mot fameux qui fait une image hardie.

M. Maistriau a proclamé cela dimanche. Sur le ton du candidat à la calvitie qui, voyant une touffe de cheveux entre les dents de son peigne, songe à réduire les frais de coiffeur. La décadence de la race blanche ne serait donc plus, n'en déplaise à Mussolini, une redoutable éventualité. Après nous, la fin du monde!

Il y a quelque chose d'affligeant dans ce renversement des valeurs établies. M. Maistriau fait sa tâche — sa rude tâche — de compresseur du budget. Mais qu'il puisse envier son successeur, lequel n'aura plus à grever que les trois cinquièmes des contribuables, voilà qui n'est pas drôle! Le monde est à l'envers du moment que les meuniers vous expliquent que la sécheresse est une attention de la Providence attentive à réduire les stocks, du moment que le grand argentier considère une épidémie comme un événement faste et que l'excédent des cercueils sur les berceaux apparaît comme le plus sûr moyen d'« en sortir ».

Doutes sur Robinson

A propos d'un anniversaire, on reparle de Walter Scott. *L'Antiquaire*, *Ivanhoé*, *Quentin Durward* et *le Page de Marie Stuart* sont encore parmi les ouvrages les plus demandés dans les bibliothèques populaires.

Mais voici qu'on met en cause le romancier anglais, à l'occasion d'une découverte prétendument sensationnelle. Walter Scott, après avoir lu les *Voyages*, du capitaine Dampier, assurait à qui voulait l'entendre que son compatriote, Daniel de Foë, avait dû connaître les ouvrages de ce corsaire-écrivain et s'en inspirer pour son œuvre. M. Bonner, grave professeur de l'Université de Stanford, vient de consacrer une longue étude au même sujet et rend à l'accusation de Scott toute sa valeur.

Ainsi s'en faudrait-il de peu pour que *Robinson Crusoé* ne soit qu'un vulgaire plagiat. Crusoé aurait construit son canoë selon les directives consignées par Dampier. Il aurait vu, comme ce dernier, des traces de pas sur la grève! Quant à Vendredi, il ressemblerait comme un frère à l'Indien Mosquito, que le capitaine-corsaire avait trouvé sur une des îles Juan-Fernandez. Tout au moins aurait-il, à son exemple, doublé sa hutte de peaux de chèvres et se serait-il vêtu de même.

Ces similitudes ont beau, aux yeux des savants, être troublantes. Tout ce qu'il nous plaît d'en retenir, c'est que personne ne lit Dampier, parce que Dampier n'a pas su faire un immortel chef-d'œuvre. *Robinson Crusoé*, par contre, en est un. Et quelles qui furent les sources de Daniel de Foë, il n'en reste pas moins qu'il a su, par la vigueur de son récit, entraîner des générations d'enfants dans les îles du rêve et de l'aventure. Le mérite n'est pas mince.

Renaissance possible de l'artisanat

Jadis, on pouvait admirer dans les vieilles fermes et dans les plus modestes maisons villageoises des objets exquis et de goût délicat. Le paysan les avait fait lui-même soit qu'il fût sculpteur, potier, tourneur ou bijoutier.

Mais aujourd'hui, c'est le meuble de série et le bibelot affreux qui triomphent dans toutes les campagnes. L'artisan a fermé sa porte et remis son outillage. Seul le représentant de fabrique fait des affaires.

On songeait avec mélancolie à la disparition de ces petits métiers provinciaux qui mettaient de la finesse dans l'âme et les mœurs de ceux qui les exerçaient.

Voici que la crise des usines nous rend un espoir : celui de revoir à nouveau les artisans rouvrir leurs ateliers et retrouver une clientèle. Hier encore, il eût été difficile de leur demander d'abandonner avec le travail mécanique un gain appréciable et fixe, pour en revenir à de petites besognes manuelles et peu rémunératrices. Mais la situation est changée. L'artisanat et l'art populaire pourraient bien y gagner quelque chose. Il serait normal qu'on les favorisât au nom du bon goût. Les estivants, les excursionnistes, qui ont restitué aux coins les plus pittoresques de chez nous une vogue méritée, emporteraient volontiers dans leur malle un objet artistique et original au lieu des vases et des boîtes horribles qui représentent le « souvenir » de l'endroit. La clientèle pourrait s'étendre d'ailleurs aux étrangers. Et il ne dépendrait que de nous, d'un meilleur souci à la fois esthétique, social et national pour que décorateurs, ensembliers et bijoutiers favorisent de leur côté les artisans de nos provinces.

Mort de la dentelle

Entre toutes les ruines du petit monde « fait à la main », la plus désolante est assurément celle de la dentelle. Elle ne s'en est pas allée, comme beaucoup d'autres faute de doigts pour manier les fuseaux. Mais les caprices de la mode ont décrété la mort d'une des plus glorieuses industries de chez nous.

Encore un peu et les vieilles fées de Bruges n'auront plus l'occasion d'apprendre aux plus jeunes, le secret des fins rinceaux et des

déliçates arabesques. Il y a déjà longtemps que dessinateurs et dessinatrices n'ont plus de commandes. Quelques-uns avaient rêvé de compositions modernes pour certains réseaux. Rêves et projets déçus.

Les femmes belges se résigneront-elles à voir ainsi dénouer les fils qui, depuis des siècles, tissaient un peu de notre histoire et de nos traditions?

Que soient condamnées, sans rémission, les somptueux volants, les écharpes vaporeuses, il faut bien l'admettre tant que l'ostracisme de la grande Couture sera plus fort que certaines considérations sociales et nationales. Mais les mariées restent libres de retenir leur couronne par un voile dont l'aiguille a fait un chef-d'œuvre. Et quelles sont les tables qui ne se peuvent accommoder de linges ornés de dentelles?

Pour aider à la renaissance de l'art de la dentelle, comme de l'artisanat en général, sans doute resterait-il à organiser la vente des objets faits au fond de nos petites villes, heureuses d'un nouveau bien-être. Ce serait la moindre des choses, en un temps où le génie du commerce dévore tant de jeunes esprits.

Réaction

Des étudiantes anglaises, lassées du féminisme et de ses redites sur l'égalitarisme intellectuel, ont protesté en chœur contre l'enseignement universitaire tel qu'il est donné aux femmes. Elles prétendent — et qui ne leur donnerait raison? — que la science pure n'a rendu jusqu'ici les femmes ni plus intelligentes, ni plus heureuses, ni plus séduisantes. Bien au contraire, elle n'a réussi qu'à bourrer, qu'à étouffer de plus en plus les esprits féminins sous un fatras de connaissances mal assimilées.

La gloire même, la « sortie du commun » dont pouvaient se contenter les jeunes filles universitaires, autrefois, lorsqu'elles étaient de plus rares exceptions, n'apparaît plus comme une compensation suffisante. Elles se demandent à présent si cette accumulation de connaissances et de travail n'a pas servi à engloutir le meilleur de leur originalité et de leur énergie. « A bas, s'écrient-elles, ce préjugé des femmes universitaires qui, perdant pied avec la vie réelle, regardent comme la période la plus intéressante de l'existence féminine celle qu'elles passent sur les bancs de la faculté, estimant que le reste ne compte pas! »

Poussées en poupe par l'heureux vent de la réaction, les jeunes Anglaises semblent vouloir faire voile vers des destinées meilleures. Il serait opportun, d'ailleurs, que pareil vent soufflât chez nous. On se plaint fort, en ce moment, dans nos universités, de ce que les étudiantes se laissent dévorer par la littérature ou la science, et transposent dans la vie des données qui les perdent.

Ce qu'il faudrait leur enseigner avant toutes choses, et mieux que les livres, c'est que la supériorité et le bonheur de la femme ne sont point dans les délices factices d'une sèche érudition, mais dans la royauté d'un grand cœur, scellé d'intelligence.

VIENNENT DE PARAÎTRE

Chez Vitte :

ANATOLE MOULARD,

La vie apostolique de la Vénérable Marie Rivier
(1768-1838)

LOUIS COUSIN.

Catéchisme d'Economie sociale et politique.

La doctrine de Luther⁽¹⁾

En son appréciation de l'Apocalypse, Luther s'accorde avec l'exégèse moderne : « Je ne puis me faire à cet ouvrage. Une seule raison suffirait à m'en détourner : Jésus-Christ n'y est ni adoré, ni enseigné tel que nous le connaissons. »

L'Evangile doit être à l'homme ce que la prairie est au bétail, le nid à l'oiseau, le rocher au chamois, le fleuve au poisson. Il doit s'y tenir fermement, s'y attacher d'une foi aveugle, s'en imprégner en bannissant la raison, ne l'aborder qu'avec son âme. *Ista sunt mihi quidem incredibilia, sed quia Deus hoc dicit, credam.* « Voilà certes qui est incroyable, mais puisque Dieu l'a dit, je le croirai. » C'est le *Credo quia absurdum* en sa brutalité.

« Nous devons nous tenir au Verbe révélé par l'Evangile si fort que si je voyais tous les anges du ciel venir à moi pour me parler dans un autre sens, non seulement je ne serais pas tenté d'en mettre en doute une syllabe; je fermerais mes yeux et me boucherais les oreilles, car ils ne seraient dignes d'être vus ni entendus » (*Pr. de t.*, n° 1687).

Et gardons-nous de voir dans l'Evangile un texte législatif, un code de lois imposées, une nouvelle table de Moïse; l'Evangile n'est pas un recueil de préceptes, mais exclusivement une merveilleuse prédication sur les bienfaits du Christ. « Si je pouvais, penché sur l'Evangile, m'empêcher d'y appliquer une étude réfléchie, j'aurais fait beaucoup; car l'on doit se garder de spéculer en ces matières, mais empoigner le Christ simplement »; et cette prédication, encore une fois, nous garder d'en saisir notre raison; — l'accueillir uniment d'une inspiration émue.

Acceptons les paroles de l'Écriture d'une foi crédule : Dieu a créé le ciel et la terre, notre vie est en ses mains; remettons-nous-en à Lui de toutes choses, pleinement, simplement, avec amour.

Nous venons de dire que la doctrine de Luther était née tout entière, d'une part de l'éducation catholique dont il avait été animé jusqu'à la prêtrise, et qui laissa en lui des empreintes profondes, empreintes encore vivaces à l'heure de la mort : d'autre part, de la terreur malade dont le remplissait la pensée de la colère céleste et du châtement infernal pour lequel il pouvait être dès alors marqué par la prédestination. « Je ne puis le nier; souvent j'ai peur, je tremble, quelle angoisse! » (*Pr. de t.*, éd. de Weimar, I, 459.) Une crainte lancinante le hante, le torture, on peut dire nuit et jour : il tourne et retourne les problèmes théologiques sous toutes leurs faces, en toutes leurs formes dans la vue de se rassurer, de se fortifier dans la pensée qu'il n'ira pas en enfer parce que ses péchés lui auront été pardonnés.

Pour comprendre l'intensité de ces terreurs accablantes, il faut en saisir le caractère concret, il faut en réaliser la brutalité dans la pensée d'une action matériellement effective, immédiate. Aujourd'hui notre âme se perd dans l'infini des mondes, elle s'y évapore, s'y dilue. Par la puissance du télescope notre vue atteint des étoiles qu'un aviateur, volant à une vitesse de 300 kilomètres à l'heure et volant sans arrêt, n'atteindrait pas avant des milliers et des milliers d'années. La lumière franchit 300,000 kilomètres à la seconde. Les astronomes ont observé des nébuleuses qui sont éloignées de la terre d'une distance telle que la lumière, franchissant 300,000 kilomètres à la seconde, met 150 millions d'années à nous parvenir; encore ces distances fabuleuses ne représentent-elles qu'un espace infini dans l'immensité de l'univers. Pour Luther le monde était, comme nous l'avons indiqué, étroitement et précisément borné. Il entend le diable qui sort de l'enfer comme une belette de son trou. Dans ces conditions on se représente l'énergie

(1) Voir *Revue catholique* du 28 septembre.

agressive de toute pensée relative à cette vie future que le réformateur sentait vibrer en lui. Il se voit dans ses rêves, mort, debout, quasiment nu, couvert de quelques misérables loques, frissonnant dans l'angoissante attente de son destin : sera-t-il élevé aux joies célestes ou précipité dans les tourments de l'enfer? « Et mon rêve, se disait-il à son réveil, mon rêve se réalisera! » (*Pr. de t.*, n° 1109.) « J'ai expérimenté d'expérience douloureuse ce verset du psaume : « Je me suis fatigué à gémir, j'ai arrosé mon lit des sueurs de » l'angoisse » (*Pr. de t.*, n° 977). « J'ai passé plus de cent nuits dans » un bain de sueur » (*Pr. de t.*, n° 320).

Parfois ces attaques de conscience sont d'une violence telle que, dureraient-elles seulement la dixième partie d'une heure, « tous les os du corps en seraient réduits en poussière ». L'épreuve, heureusement, est de courte durée. Après de tels combats contre l'ennemi (*Satan*), docteur Martin se sent si las, si brisé en ses membres « qu'à peine peut-il encore respirer; il demeure de longs instants sans bouger, affaîssé, haletant, hagard.

Nous sommes ici en présence d'une nature maladivement nerveuse, scrupuleuse, inquiète. Certainement un cas pathologique, mais qui va avoir doctrinalement un grandiose écho. L'un de ces fameux *Propos de table* (juin ou juillet 1532) répand sur ce point une clarté lumineuse. Nous voyons qu'il en allait chez Luther des maux physiques comme des tortures morales. Ci et là c'est le même homme, le même tempérament. Se sentait-il indisposé il se tâtait le pouls, mais il en allait lors exactement comme quand, inquiet sur l'un ou l'autre point de sa doctrine ou de sa conduite rapport au péché et à la justice de Dieu, il se scrutait fébrilement : l'examen en question ne faisait qu'exacerber ses inquiétudes et son tourment :

« Je donnerais cent florins pour ne pas pouvoir me tâter le pouls, car, en me tâtant, je ne tarde pas à me faire beaucoup plus malade. » De même qu'il surexcitait, décuplait ses angoisses en leur cherchant fondement et remède.

* * *

Ce fut dans ces conditions qu'à la fin de l'année 1518, en des circonstances que nous avons contées, le Saint-Esprit illumina le nouveau prophète d'une aurore divine qui le remplit d'espoir joyeux. « De ce moment je me mis à penser tout autrement. La perspective de la justice de Dieu n'effraiera plus le pauvre pécheur ni les consciences troublées, mais les consolera. Et je fus consolé et fortifié et certain que la justice de Dieu n'est pas celle qui punit sévèrement, mais celle qui justifie et donne la béatitude au pécheur repentant, et mon cœur se trouva en paix » (*Pr. de t.*, n° 1681).

Aussi avec quel soin et quelle attention — un chat qui tient une souris entre ses pattes — le réformateur va-t-il s'efforcer désormais de conserver la doctrine révélée qui lui donne la paix et le salut. Christ a sacrifié sa vie pour racheter les péchés des hommes. Nos péchés ne sont plus les nôtres, ils sont dans les mains du Rédempteur; ayons foi en lui, par lui notre salut sera réalisé. Et cette foi elle-même qui justifie n'est pas l'œuvre de l'homme, mais celle de Dieu même, un don du Saint-Esprit.

Cependant fallait-il des textes confirmant que cette révélation, tombée en un cloaque infect, était bien d'origine céleste?

Cette justification de sa « justification », Luther la trouve en premier lieu dans ce que Dieu dit à Adam au paradis terrestre.

« Adam a entendu que la parole de Dieu repose fermement sur cette vérité que, sans œuvre humaine, l'homme paraît juste devant Dieu et obtient de lui la rémission de ses péchés par pure grâce » (*Pr. de t.*, n° 1886).

Après Adam le prophète Habacuc qui a dit :

— Le juste vivra par la foi.

Après Adam, Habacuc et saint Jean, ce qu'il écrivit en son Évangile concerne la nature justifiante (*rechtschaffene Natur*) et le caractère de la foi. « Saint Jean, dit Luther, déclare que notre salut se trouve entièrement entre les mains du Christ qui nous l'a acquis bien cruellement, amèrement, par son martyre et par sa mort. Notre salut, il nous l'a mis dans le cœur, il nous en a fait présent par pure grâce et sans qu'il y faille aucun mérite de notre part » (*Pr. de t.*, n° 2209 B).

Après Adam, Habacuc et saint Jean, saint Paul donne son autorité souveraine à la doctrine de la rédemption par la foi, particulièrement en son épître aux Romains; enfin saint Augustin.

Aussi le diable vient-il encore avec ses tentations pour nous troubler :

— Non, non, mon vieux, on ne me l'a fait plus! Que Dieu s'irrite et punisse les coupables, oui-dà! mais il ne s'agit que des opiniâtres, incapables de contrition. Dieu est aimable et bienveillant à ceux qui ont le sentiment de leur misère et ont soif de sa grâce. Et cette grâce est mille fois plus grande que ne peuvent être mes péchés. Dieu a bien pu se mettre en colère, mais cela ne dure qu'un instant. Il a joie de la vie. N'a-t-il pas dit par ses prophètes : « Je n'ai nul plaisir à la mort du pécheur. » « Ai-je péché? Christ me vient en aide; lui qui s'est sacrifié pour notre rédemption » (*Pr. de t.*, n° 591).

Il est bien certain que, dans ces conditions, le diable n'avait plus qu'à se sauver, sa vilaine queue entre les jambes.

Aussi bien, par la foi qui assure la grâce par le Christ, nous devenons lui et nous une seule et même personnalité, tant et tant qu'on peut en venir à dire avec assurance : « Je suis le Christ » (*Commentaire à l'épître de saint Paul aux Galates*).

Par cette stupéfiante déclaration : « Je suis le Christ », le réformateur entendait, comme il l'explique lui-même, que « la justification par le Christ ainsi que son triomphe, sa vie, ses souffrances, sa mort deviennent l'intime propriété du croyant, dont les péchés deviennent les péchés du Christ, en ce sens que cette justification par la foi donne au croyant tout le bénéfice de cette justification, en sorte que tout le poids de ses péchés est jeté sur les épaules du Rédempteur par quoi le pécheur en est déchargé ».

Il était évidemment difficile de rien imaginer de mieux agencé pour se débarrasser de ses troubles de conscience et de ses remords.

Par cette nouvelle doctrine de la justification du pécheur, le réformateur opéra une transformation profonde dans l'âme d'une partie de l'Europe : à une religion, se manifestant par les cérémonies, la pratique du culte, la dévotion aux images, les pèlerinages, le recours aux indulgences, Luther substitua une religion concentrée dans l'âme des fidèles, fixée par des liens mystiques de foi et d'amour, entre le créateur et ses adorateurs. Conception qui, certes, ne manquait ni de beauté ni de grandeur et qui s'adaptait mieux — comme nombre d'historiens allemands n'ont pas manqué de le noter — à la nature, à la mentalité — pour employer ce mot si vilain et si utile — des races germaniques.

* * *

Mais sous cette action définitivement et absolument salvatrice par la foi seule, que deviennent les bonnes œuvres du chrétien, œuvres pieuses, œuvres bienfaisantes, œuvres de charité?

« Que ferons-nous, demandaient les Juifs à Jésus-Christ, pour réaliser les œuvres de Dieu? » Jésus répond : « L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en Celui qui m'a envoyé » (S. Jean, VI, 28-29).

Les bonnes œuvres ne peuvent rien pour notre salut qui est entièrement dans les mains de Dieu; elles n'ont d'autre raison

que d'être utiles au prochain. Aussi bien, sous ce jour, sont-elles nécessaires à l'ordre, à la paix, aux bons rapports des hommes entre eux. D'ailleurs l'homme qui est juste par la foi, par la grâce et la justification divine, par cela seul fera de bonnes œuvres et les fera naturellement comme la vigne produit du raisin et le rosier des fleurs. « Si l'on te demande : le justifié par la foi doit-il faire de bonnes œuvres? réponds : Il est aussi déraisonnable de dire : Le juste doit faire de bonnes œuvres, que de dire : Dieu doit faire le bien, le soleil doit donner de la lumière, le poirier doit porter des poires, 3 et 7 doivent faire 10. Tout cela se réalise naturellement, sans contrainte ni obligation. »

Ce ne sont pas les bonnes œuvres qui font l'homme bon et pieux, c'est l'homme bon et pieux qui fait de bonnes œuvres.

Nous ne pouvons être sauvés que par l'action de Dieu. Les œuvres de Dieu et celles des hommes sont d'ailleurs distinctes au point que rien ne pourra jamais les confondre ou même les rapprocher, séparées qu'elles sont par un espace grand comme celui qui sépare le ciel de la terre. « Les œuvres de Dieu viennent d'en haut, elles sont de caractère exclusivement céleste et nous acheminent aux félicités éternelles; les œuvres humaines sont et demeurent exclusivement terrestres, elles ne peuvent rien pour notre salut par delà la mort. » Au reste, nulle bonne œuvre ne s'accomplit par sagesse et clairvoyance humaines; elles se font sous l'impulsion de Dieu dans une sorte de vertige et d'assourissement. En toute l'hagiographie papiste, Luther ne parvient pas à découvrir un véritable saint, il veut dire un homme qui possède la sainteté par la foi. Ce sont de bons gens qui ont beaucoup prié, beaucoup jeûné, beaucoup travaillé, qui se sont mortifiés, ont couché en de mauvais lits et vêtu de durs cilices. Mais les chiens et les porcs ne peuvent-ils pas jeûner et peiner, coucher sur la paille et grelotter de froid?

Luther n'entend d'ailleurs pas condamner les œuvres méritoires; tout au contraire, Dieu les a prescrites : « Les œuvres ne vous acheminent pas au paradis, mais elles ornent la foi qui justifie. Conduisez-vous bien, sans y compter pour aller au ciel. »

La doctrine de Luther sur l'inefficacité des œuvres et le salut de l'homme par la seule grâce de Dieu entraînait fatalement la prédestination. « Cet homme, écrit Michelet, a ressuscité les théories augustinienne de l'anéantissement de la liberté. Il a immolé le libre arbitre à la grâce, l'homme à Dieu, la morale à une sorte de fatalité providentielle. »

« Si le Seigneur, lisons-nous dans l'Evangile selon saint Marc, n'avait abrégé ses jours, nul homme n'aurait été sauvé, mais il a abrégé ses jours à cause des élus qu'il a choisis » (S. Marc, XIII, 20). Saint Jean de son côté fait parler le Christ : « Je sais ceux que j'ai choisis » (S. Jean, XIV, 18). Ailleurs : « Personne ne peut venir à moi que mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire » (VI, 44). « Dès lors, ajoute l'évangéliste, plusieurs de ses disciples se retirèrent et n'allèrent plus avec lui » (VII, 67). « La sentence de la prédestination, commente Luther, telle qu'elle est dans saint Jean, nous montre que nous ne pouvons rien faire par nos propres forces. » Et la Bible même, par le double sacrifice, celui de Caïn et celui d'Abel, l'un agréé par avance et l'autre maudit de Dieu, n'avait-elle pas déjà fourni un frappant argument en faveur de la doctrine désolante?

* * *

Mais ce qui devient terrible dans la théologie augustinienne accentuée par Martin Luther, c'est qu'en précisant sa pensée celui-ci en vient à conclure que, par la volonté de Dieu fixée de toute éternité, la dixième partie à peine de l'humanité serait sauvée et le reste — quoi qu'en eussent les malheureux — jeté dans les tortures éternelles (*Pr. de t.*, n° 1336, 2440).

Ce n'est pas que Luther lui-même ne sentît tout ce que cette

organisation, pour céleste qu'elle fût, avait d'affreux. A cette prédestination qu'il enseigne, il ne veut pas penser; elle le fait douter de Dieu : « Dans la prédestination nous oublions Dieu : le *Laudate* se change en *Blasphémate* » (*Pr. de t.*, n° 1820). Déjà au temps où il était encore moine, Staupitz ne lui disait-il pas :

« Quand je pense à la prédestination, je tiens Dieu pour un malfaiteur et un géolier » (*Ibid.*). Aussi notre docteur Martin estime-t-il que ces réflexions et méditations sur les desseins de Dieu ne sont que tentations du diable.

« C'est lui qui me pousse à scruter la majesté divine. Satan le fait pour que finalement nous prenions Dieu en haine et désespérance. Aussi, une fois dégagé de ces pensées qui me tourmentent, je lui crie :

« Housse! vilain diable! Tu voudrais que je m'occupasse de toi? » Hope! grimpe jusqu'au ciel où tu trouveras Dieu pour te répondre et comme il faut! »

« La pensée de la prédestination, dit-il encore, quand elle vient nous tourmenter, est comme un feu inextinguible, plus on la tourne et retourne, plus elle nous désespère. »

Et cependant Luther avait sous la main, découverte par lui-même, la solution du terrifiant problème : « Dieu, dit-il, doit être tenu en dehors du temps » (*Pr. de t.*, nos 515 et 517).

Pour Dieu le temps n'existe pas; comme dit Luther, il est en dehors du temps. Le passé comme l'avenir sont pour lui du présent. Il voit chacune de nos actions, dans le cours des siècles, comme si elle s'accomplissait immédiatement sous ses yeux. Je vois un homme, du haut d'un sixième étage, se précipiter sur le pavé de la rue. Est-ce parce que je le vois se donner la mort qu'il a voulu se tuer? Dès le premier instant je sais qu'en touchant le sol il va s'y écraser. Est-ce parce que j'ai prévu son décès que son âme quittera son corps? Il est des oiseaux qui prévoient, plusieurs semaines à l'avance, le temps qu'il fera. Est-ce la prescience des hirondelles qui produisit en 1933 un mois de septembre si rigoureux? Il en va de même de la prescience divine, le plus fort argument qui ait pu être invoqué en faveur de la prédestination.

Et c'est ainsi que le libre arbitre, qui fait la noblesse et la dignité de la vie humaine, est étranglé dans la théologie luthérienne. L'homme s'y transforme en une manière de bourrique conduite soit par Dieu, soit par le diable. « Si Dieu est en nous, écrit le réformateur, le diable n'y est point, et nous ne pouvons vouloir que le bien; si Dieu n'y est pas, le diable y est et nous ne pouvons vouloir que le mal. » Idées puissamment développées par notre théologien en son important ouvrage du *Serf arbitre (De servo arbitrio, 1525)*, écrit en réponse au *Libre arbitre* d'Erasmus. Sentait-il lui-même la faiblesse, on oserait dire l'immoralité de son écrit? Il s'y tient désespérément. « Aucun de mes livres, affirme-t-il en 1527 à Capito, n'est aussi bien fondé que mon *Serf arbitre* »; tandis que des écrivains allemands et protestants, Kattenbusch, Otto Scheel y ont vu comme un reflet de penchants morbides. « Dans ce travail sur le *serf arbitre*, écrit Kattenbusch, se révèle en l'auteur une disposition qui n'est pas normale. » En réalité, c'était toujours la même crainte d'une responsabilité personnelle au tribunal de Dieu qui le hantait, le faisait trembler et l'amenait à chercher d'instinct les thèses les mieux faites pour l'en affranchir. Ne l'avoue-t-il pas? « Sans cette doctrine (d'une volonté humaine asservie) je croirais devoir toujours me tourmenter dans l'incertitude, ma conscience ne serait jamais en repos; m'offrirait-on la liberté de mon vouloir, je n'en voudrais pas. »

« Dieu est de toute nécessité un Dieu sous la décision duquel tout s'accomplit. Les païens eux-mêmes n'ont-ils pas attribué à leur Jupiter une volonté suprême qu'ils appellent *Fatum* (le destin)? N'ont-ils pas reconnu que nulle volonté humaine ne

peut se soustraire à cette emprise éternelle? La toute-puissance de Dieu jointe à sa prescience éternelle font disparaître de toute nécessité une raison agissant librement en nous » (*De servo arbitrio*, 1525).

Nous avons vu que, sur cette voie, Luther en arrive à déclarer que Judas, en trahissant le Christ, agit sous l'impérieuse décision du Tout-Puissant: « Sa volonté était dirigée par Dieu; Dieu le faisait mouvoir en sa toute-puissance. » Adam lui-même au paradis terrestre fut contraint d'agir comme il agit. Il se trouvait mis par Dieu dans une situation telle qu'il lui était impossible de ne pas tomber.

* * *

Ce qui nous amène, après la théorie de la grâce, la prédestination et le *serf arbitre*, à la quatrième des idées maîtresses, dirigeantes, de la théologie luthérienne, le péché originel.

Il a bouleversé le monde. Dieu avait tout créé bon, beau, parfait. Sans la faute d'Adam les hommes joueraient avec les aspics et les serpents comme avec de petits chats et de petits chiens, — nous suivons la description de Luther, — nulle plante vénéneuse; l'homme serait tout innocence et bienveillance; quand la transgression de l'ordre divin par notre premier père amena le cataclysme.

« Le premier acte a tout perverti; la force en a été enlevée à toute chose de façon qu'elle ne puisse plus nous servir utilement. » Le péché originel a vicié notre jugement, il a rendu notre perception obtuse, troublé notre raison, détérioré nos sens; notre vue en a été altérée. « Depuis la faute d'Adam nous ne voyons plus le monde qu'à travers des lunettes bleues » (*Pr. de t.*, nos 866, 1193, 1197).

Le péché originel a fait de nous de maudits. Assurément par piété, vertu, foi en Dieu nous pouvons en effacer les traces lépreuses de notre âme, mais elles ne tardent pas à reparaitre. Le réformateur se trouvait à Eisleben dans l'échoppe du coiffeur avec son ami Jonas. Tandis que l'artiste capillaire lui coupait les cheveux et le rasait, Luther faisait observer à son compagnon :

« Le péché originel est comme notre barbe, vous la rasez de manière à vous faire un beau visage propre et bien lisse, dès le lendemain elle a repoussé : les germes en sont restés en nous; il en va de même du péché originel que nous devons raser et raser sans cesse comme notre barbe » (*Pr. de t.*, n° 138).

Suivons à présent Luther en ses constatations effarantes; pensons que la faute initiale commise par Adam au paradis terrestre, dont l'univers a été plongé en un abîme de calamités et qui font encore sentir leurs terrifiants effets après des milliers d'années, des centaines de générations — que cette faute a été commise par un malheureux qui, de la volonté même de Dieu, ne pouvait pas ne pas la commettre. Quelle conclusion? Nous dirons avec Luther lui-même que Dieu est un être extravagant. Encore le mot est-il trop faible.

Dieu crée un homme qui n'a pas demandé à venir au monde et le place avec une femme séduisante dans un beau jardin où s'élève un arbre aux fruits délicieux; mais à ces fruits il lui est interdit de toucher. Or par décision même de Dieu le pauvre homme ne peut pas ne pas lui désobéir. Cette pomme il est obligé et par Dieu même de la manger. Et voilà qu'apparaît un ange armé d'une épée flamboyante qui le chasse du paradis, et non seulement sur l'humanité tout entière mais sur tout l'univers s'abattent les plus affreuses calamités. Les hommes sont maudits jusqu'à la fin des siècles. Il y a plus affreux encore : ces milliers et milliers d'êtres marqués par la colère de Dieu, bien qu'ils n'aient en rien participé au crime, sont désignés par avance, du fait de la prédestination, dans la proportion de neuf sur dix, déclare Luther, pour

un supplice éternel et dont nulle souffrance sur terre ne saurait approcher. Bien plus, ces malheureux, châtiés pour une faute que leur arrière-arrière-arrière-grand-père a été contraint par Dieu de commettre, ne peuvent même pas se rédimier par une vie de sacrifices, de dévouement, d'abnégation, de vertu; ils n'ont pas de libre arbitre. Aveuglément, inéluctablement ils doivent se plier à la décision que Dieu a prise à leur égard de toute éternité, et tout cela encore, nonobstant le supplice, le martyre que Dieu a imposé à son fils — en vue de racheter les péchés des hommes — péchés qu'ils ont commis contraints et forcés, supplice et martyre qui, par surcroît, sous la prescience et décision divines — devaient demeurer vains. Dans ces conditions on ne comprend que trop bien que Luther en soit arrivé à déclarer que Dieu agissait comme un fou (*Pr. de t.*, n° 932). Il faut dire plus. Si Dieu était réellement tel que Luther le représente, si le monde s'était gouverné et se gouvernait comme le réformateur l'a enseigné, Dieu serait le plus horrible criminel qui aurait jamais paru, un monstre de méchanceté, de perversité et de cruauté sadique trouvant un hideux plaisir à faire souffrir de pauvres êtres sans défense, et à les torturer.

Certes Luther, en sa puissante intelligence, ne pouvait manquer de souffrir des contradictions, comme des conséquences affreuses — nous ne dirons pas de *son*, mais de *ses* systèmes. Aussi en quelle fureur cette raison raisonnable, qui le fait raisonner sur ces faits d'ordre céleste ne le jette-t-il pas. « Je sais par expérience personnelle, écrit-il à un ami, que, seule, la maligne intelligence de notre raison est la cause de notre trouble et de nos inquiétudes. »

* * *

Mais comment se fait-il que cet homme de haute et grande valeur ait pu être jeté en ce tohu-bohu, en ce charivari de conceptions et de théories à la fois néfastes, risibles, hideuses et contradictoires? — Par l'impérieuse contrainte des mobiles auxquels obéissait sa pensée.

Celle-ci est profondément imprégnée de catholicisme mais avec un impérieux besoin de contrecarrer l'enseignement et les pratiques de la Cour romaine.

Dieu est bon et juste dans la conception première que Luther s'en fait, mais la terreur que lui cause la perspective du châtement éternel fait qu'il ne peut supporter l'hypothèse pour lui d'un péché devant Dieu, ce qui l'amène à rejeter le libre arbitre.

Cet état d'inquiétude morbide fait qu'il faut au prophète une base ferme, solide, inébranlable, sur laquelle il puisse s'appuyer en toute assurance. Ce fondement, il le trouve dans l'Écriture, l'Ancien Testament, les Évangiles, les épîtres de saint Paul. En cette histoire du péché originel notre pensée évidemment s'effare; mais saint Paul a écrit : « Par un seul homme le péché et la mort se sont répandus sur le monde et se sont emparés de ceux qui n'ont pas péché. Nous n'avons qu'à nous incliner. » En s'accrochant ainsi désespérément, obstinément, immédiatement — dans une terreur lancinante de lâcher la rampe — en s'attachant à la lettre des textes bibliques et en en déduisant les conséquences jusqu'à l'extrême — textes différant les uns des autres par leur caractère, leurs origines, leur autorité et donnant lieu pour la plupart à des considérations elles-mêmes contradictoires entre elles — le réformateur devait inévitablement aboutir aux plus cacophoniques conclusions.

Aussi bien celles-ci lui valurent-elles des déboires. Luther tenait par-dessus tout, pour les raisons que nous avons dites, à sa doctrine de la justification, il en farcisait ses homélies, dissertations qui faisaient bâiller son auditoire ou lui faisaient marquer son ennui par cette petite toux si redoutée des orateurs; tandis qu'il écoute avec attention, dit notre prédicateur, quand on se met à lui raconter des histoires (*Pr. de t.*, n° 2407). Ou bien

encore, quand le réformateur explique en chaire que l'homme ne peut parvenir à son salut par la voie des bonnes œuvres « les gens s'imaginent, dit-il, que nous les engageons à se donner du bon temps et à faire tout ce qui leur plaît » (*Pr. de t.*, n° 1947). « Fort des paroles de Luther, écrit un témoin, on mène une vie déréglée. Ne dit-il pas : « Il n'y a d'œuvre si mauvaise pour damner un homme : seul le manque de foi nous damne; ce n'est pas l'adultère qui mène en enfer. » Le duc Georges de Saxe se plaint de la multiplication des adultères et du développement de la prostitution par la diffusion des théories luthériennes : « Nombre de gens ne croient plus qu'il puisse y avoir là quelque péché. »

En 1546, l'armée des réformés était en campagne contre l'empereur Charles-Quint. Un de ses aumôniers, Théobald Thamer, en écrit : « La soldatesque se livrait aux pires excès... En vain leur disais-je : « Nous qui nous proclamons évangéliques nous devrions former une armée modèle et, par l'exemple même de notre conduite, déterminer des conversions. » Sur quoi ils m'injuriaient, me traitaient de radoteur en m'objectant mes propres paroles : « N'enseignes-tu pas que par lui-même l'homme est impuissant à faire le bien et à se justifier devant Dieu? Ne nous dis-tu pas que, seuls, les mérites du Christ peuvent nous sauver? » Pourquoi se contraindre?

Il n'en demeure pas moins qu'en prenant la doctrine et les réformes luthériennes dans leur ensemble, elles présentent un vaste et puissant effort pour adapter au caractère et au tempérament des peuples germaniques une religion qui leur avait été imposée par la violence et qui, par son style même, leur était demeurée contraire. Luther, conclut le célèbre historien d'outre-Rhin Treitschke, « créa un culte qui est propre au génie allemand ».

FRANTZ FUNCK-BRENTANO,
Membre de l'Institut.

La question juive

L'article publié dans cette revue par M. Robert Poulet sur la « question juive » dénote, chez son auteur, un grand souci d'exactitude et la recherche d'une formule devant amener plus de bien-être à l'humanité.

Un Juif ne peut toutefois pas admettre complètement ce tableau du judaïsme, ni davantage la solution présentée à la troublante question posée.

Il est bien difficile de définir ce qu'est Israël parce qu'aucune des expressions consacrées ne peut s'appliquer à l'ensemble des Juifs : Religion, Race ou Nation, telles sont les catégories entre lesquelles oscillent les théories, et M. Poulet, reconnaissant la grande complexité du problème, se refuse à faire un choix et semble opiner pour une catégorie participant à chacune des trois définitions proposées.

Cette présentation des choses approche de la réalité. Il lui manque, pour être complète, de tenir compte du rôle de la « conscience » des intéressés et de celui des mouvements migratoires.

Pris dans son ensemble, Israël apparaît comme un peuple dispersé dans le monde et qui a conservé ou qui s'est créé des caractères religieux, raciques et même nationaux.

Mais pris individuellement, les Juifs ne se prévalent que de l'un ou l'autre de ces caractères, quelquefois de certains d'entre eux, et rejettent parfois les autres avec une violente hostilité.

Pour la grande majorité des Juifs ayant vécu depuis un demi-

siècle au moins dans l'Europe occidentale et même en Allemagne (jusqu'à ces derniers temps), le Juif est un citoyen du pays dans lequel il vit, citoyen qui a sa « confession » propre, mais qui participe à la vie nationale des gens qui l'entourent, est devenu sédentaire et exalte le patriotisme de son pays : il se dévoue pour lui et donne son sang dans des guerres dont le levain psychologique réside dans l'esprit national.

Cette catégorie d'Israélites se refuse à donner au judaïsme le nom de Nation : pour elle, la Nation, c'est la mère patrie, le pays dans lequel elle vit; pour elle, le facteur Race n'établit aucun rapprochement. Les frontières politiques rompent tous les liens avec les Juifs des autres pays. Les destinées douloureuses des Juifs d'autres pays ne les émeuvent particulièrement que parce qu'ils sentent qu'ils auraient pu eux-mêmes être exposés à de pareils accidents.

Un certain nombre de ces Juifs finissent par devenir des libres penseurs. Pour eux, le point de contact avec le judaïsme est un vague souvenir historique, religieux ou racique.

Pour le nationaliste juif, au contraire, la grande préoccupation consiste dans la présentation du judaïsme comme une particularité nationale déterminée se rattachant à un corps, comparable en tous points avec la conception moderne de la Nation et qui a même virtuellement son territoire : la Palestine, et sa langue : l'hébreu.

Pour lui, la première catégorie que nous avons présentée, celle des « Juifs par confession » et *a priori*, la deuxième catégorie, les mêmes, devenus libres penseurs, sont des éléments quasi perdus au judaïsme.

La diversité d'opinions qu'ont les Juifs eux-mêmes de la nature du judaïsme rend ainsi le problème plus complexe encore que tel qu'il apparaît dans l'article de M. Poulet.

De plus, les mouvements migratoires viennent troubler les possibilités de déterminer la qualification des Juifs dans les différents pays.

L'Est européen, par exemple, où le Juif s'est heurté à la nationalité de son habitat et a souvent cherché dans la solution nationaliste du judaïsme la satisfaction de ses aspirations, a débordé sur le Centre et l'Ouest de l'Europe et altère, soit provisoirement, soit pour une durée assez longue (nul ne le sait), le caractère du judaïsme occidental.

Demandez à un Juif ce qui le rattache au judaïsme et il vous répondra selon la catégorie à laquelle il appartient.

Mettez plusieurs Juifs de catégories différentes ensemble, ils se heurteront et ne pourront s'entendre sur cette question. Quoi d'étonnant de les voir s'abstenir de parler de ce qui les sépare s'ils sont attaqués par un adversaire fanatique et qui ne fait pas de distinction? Flamands et Wallons n'ont-ils pas tu leurs querelles intestines lorsqu'en 1914 un ennemi commun se dressa devant eux? Le Congrès mondial juif de Genève, qui a cherché à grouper les efforts contre l'antisémitisme virulent que l'Allemagne s'efforce à répandre dans le monde pour se justifier elle-même, n'avait pas à définir ce qu'est le judaïsme.

Aussi est-il injuste de dire qu'il contribue à entretenir une équivoque dont les Juifs doivent tirer profit (1).

* * *

(1) Notons, d'ailleurs, que l'assemblée portant prétentieusement le titre de « Congrès mondial juif » était loin de grouper toutes les nuances du judaïsme.

On me communique, notamment, que les grandes associations juives, telles que : 1° l'American Jewish Committee; 2° le Board of Deputies (d'Angleterre); 3° l'Alliance Israélite Universelle (de Paris) et 4° les organismes qualifiés de Hollande et de Suisse, ont fait connaître qu'elles n'avaient aucun lien avec le Congrès mondial juif de Genève, qui ne représenterait que certaines tendances très particulières du judaïsme.

(Note de l'auteur.)

On ne saurait admettre davantage sans un *a priori* peu scientifique la proposition consistant à prétendre que, tout compte fait, le Juif tire profit de l'équivoque. Le Juif souffre de cette équivoque, au contraire, parce qu'il n'est jamais exactement compris : un assimilé ne veut pas être traité en sioniste et vice-versa et les législateurs qui ont voulu faire un statut spécial pour les Juifs appliquent aveuglément des régimes sans distinguer les catégories : Hitler traite tous les Juifs en immigrés de fraîche date, aux mœurs de métèques, alors que l'on a, en Allemagne, la trace de Juifs déjà au IV^e siècle et que les Juifs allemands sont, en grand nombre, dévoués au développement, à la grandeur et même (ô ironie!) à la formation nationale de l'Allemagne.

Un Juif n'est jamais à la fois un citoyen, un hôte, étranger ou un membre d'une « minorité nationale » comme croit devoir le dénoncer M. Poulet. Il est l'un ou l'autre. Il souffre de n'être pas toujours compris; et ce ne sont pas toujours les mêmes Juifs qui, pour sauvegarder un peu de leurs droits à l'existence, invoquent l'égalité politique, ou le sentiment d'hospitalité, ou la liberté de conscience, principes qui eux-mêmes d'ailleurs n'ont rien de philosophiquement contradictoire.

S'il paraît moins plausible qu'à d'autres moments les Juifs invoquent la solidarité de race, on pourrait remarquer que cette attitude fait penser à celle du catholique Louis Veuillot qui eut la franchise de dire aux libéraux de son époque : « Quand nous (catholiques) sommes les plus forts, nous nous prévalons du principe d'autorité qui est le nôtre; quand nous sommes les moins forts, nous nous prévalons du principe de liberté qui est le vôtre! »

D'ailleurs, la solidarité de race n'est jamais invoquée par les Juifs que sur le plan d'une grande solidarité humaine au profit d'individus persécutés : je ne sache pas d'exemple où cette solidarité ait été mise en application au détriment d'une nation honnête et civilisée.

Résumons ce point de vue en rappelant que si le Juif est pris individuellement ou par groupes relativement restreints, sa position est nette et exempte d'équivoque.

Au contraire, il existe une grande difficulté à donner une *définition simple* à l'ensemble des quinze millions de Juifs répandus dans le monde, ou même aux quelques milliers qui vivent dans un pays déterminé.

* * *

Le problème juif est *sui generis*; il est spécial, unique, incomparable à d'autres et les solutions rigoureusement tranchées que propose M. Robert Poulet ne tiennent pas compte de toutes les données du problème.

On ne peut exiger des Juifs qui le seraient uniquement par la religion ou par ce qu'on appelle la « race » de se désintéresser complètement du sort des Juifs dans le monde, pas plus qu'on ne peut faire grief aux catholiques de s'émouvoir des mesures prises contre les prêtres à l'étranger.

On ne peut traiter les Juifs comme étant d'une « nationalité » étrangère; parce que l'élément « nation » chez les Juifs est moins une réalité qu'une tendance politique.

On ne peut enfin les « assimiler dans chaque pays à une peuplade provisoirement campée sur son territoire, à peu près comme les tziganes et les romanichels », parce que cette solution ne tient nullement compte du grand attachement des Juifs assimilés au pays; de la grande facilité d'assimilation des nouveaux arrivés, des apports considérables à la vie économique et intellectuelle des Juifs qui ont pris souche.

Les pays qui ont complètement appliqué l'égalité des citoyens sans distinction des origines raciques ou religieuses n'ont pas à regretter l'hospitalité qu'ils ont accordée aux Juifs.

La Belgique peut s'honorer d'être parmi ces pays-là. Le bon

sens national saura remettre à leur place ceux qui puisent dans la propagande antisémite d'outre-Rhin une plate-forme destinée à satisfaire leurs intérêts particuliers.

Ami de l'ordre, amoureux des situations claires et nettes, M. Poulet souligne le trouble que, d'après lui, provoque l'existence même du peuple juif. « Il importe, au XX^e siècle, de mettre fin à ce déséquilibre, écrit-il. Que les Juifs cessent d'être Juifs ou bien qu'ils ne soient plus que Juifs! » Telle est sa conclusion.

Ici encore, la thèse appelle des réserves.

La conception occidentale de l'État unitaire et homogène représente une idée politique d'une réelle grandeur. Mais elle constitue une donnée relative mais non pas absolue. Elle doit tenir compte des éléments humains, qui sont variables, elle s'interprète autrement, selon la longitude et la latitude.

De plus, tous les peuples n'ont pas évolué politiquement de la même façon et n'ont pas atteint le stade politique de notre pays.

Vouloir faire entrer tous les individus dans le cadre bien spécial du système politique adopté ici apparaît comme une création d'ordre « intellectuel » qui perd le contact de la donnée sociale.

En outre, l'existence même d'éléments plus ou moins hétérogènes dans les nations non seulement constitue un appoint précieux au niveau économique et moral mais est, pour le monde, un facteur de juste compréhension et de paix internationale.

Placée au carrefour des grandes civilisations, la Belgique est le témoignage le plus vivant de l'heureuse influence de certaines immigrations : intelligent, travailleur, sobre et loyal, le Belge doit sa situation à son génie propre, mais il a su toujours tirer un énorme profit des techniques et des industries que lui a apportées l'étranger. La Belgique n'a pas à se repentir de s'être ouverte aux hommes et aux idées du dehors.

L'immigré par son contact avec les autochtones (ou ceux qui, en tout cas, passent pour tels) empêchent souvent ceux-ci d'avoir des conceptions étriquées du monde et des choses, et ce jamais au détriment du patrimoine moral.

Les peuples sains n'ont pas à redouter les courants d'air internationaux. Le Juif arrivé de l'extérieur a souvent implanté son industrie propre; assimilé, il s'est souvent montré très sensible aux innovations du dehors. Fixé au sol, il en a fait bénéficier sa patrie et, comme tel, il apparaît comme un facteur du progrès.

Au reproche que les Juifs n'ont pas, pour leur patrie, un attachement systématiquement exclusif, systématiquement haineux de l'étranger, et qu'ils se sentent attirés par une patrie humaine qui dépasse les frontières, M. Julien Benda, l'éminent auteur de la « Trahison des Clercs » et du « Discours à la Nation européenne », répond (voir l'hebdomadaire *Lu* du 25 mai 1934) que cette assertion lui paraît vraie : « Les Juifs semblent, plus spécialement que les autres hommes, affectés d'humanitarisme? La réprobation que l'on éprouve à leur égard est donc ici l'assaut de l'égoïsme national contre l'universalisme auquel cet égoïsme déclare aujourd'hui la guerre avec une netteté inconnue à ce jour. »

L'esprit universaliste (qui n'est guère en faveur aujourd'hui) a pour effet de faire apparaître les choses sur un plan qui dépasse le cadre des frontières. Il constitue une source de meilleure compréhension des peuples. Il conduit au rapprochement de ceux-ci.

On comprend, dès lors, que tous les Juifs ne puissent souscrire à la proposition que formule M. Poulet.

Le dilemme : être Juif exclusivement ou ne pas l'être du tout est de réalisation impossible parce que, dès à présent, beaucoup de Juifs ont opté par la première formule, beaucoup d'autres pour la seconde et d'autres encore pour le statut mixte.

Tout pays serait tenté de choisir la formule qui lui convient le mieux. Ce qui engendrerait des diversités qui, tout compte fait, n'élimineraient pas du monde la question juive.

Enfin, demander aux Juifs de perdre tous les caractères et les points d'attache, même vagues et indéfinis, avec le judaïsme paraît bien orgueilleux : car ce qui serait donné en échange, qu'est-ce ? Le patrimoine historique, intellectuel et moral du pays d'habitat. Le Juif doit-il, pour cela, rompre des liens même distendus avec un peuple dont l'histoire remonte à l'orée des temps connus et qui a donné à une grande partie du monde le point de départ de sa religion, de sa conception philosophique et de sa civilisation ?

On se rend compte de la satisfaction que donne à des individus le fait d'appartenir même vaguement à un tel peuple. Cette jouissance est accrue encore par la conscience que l'on a du rôle de ciment international et de facteur d'interpénétration que les Juifs constituent entre les peuples.

Ce rôle, les Juifs ne pourront, d'autre part, le remplir que plus leur vie et leurs aspirations seront étroitement liées à celles des nations où ils vivent.

Ce rôle messianique n'est pas sans danger pour les Juifs eux-mêmes ; ce sont ces dangers que M. Poulet souhaite éviter. Cette aspiration lui fait honneur.

Je pense, quant à moi, que c'est par une juste compréhension de ce qu'est le Juif et par l'exclusion des préjugés que l'humanité extirpera d'elle-même cet antisémitisme qu'ont toujours réprouvé les nations civilisées.

RAYMOND ABRAHAMS.

Réponse à M. Abrahams

Nous avons communiqué l'article que l'on vient de lire à notre collaborateur et ami M. Robert Poulet. Voici sa réponse :

MON CHER DIRECTEUR,

L'article de M. Raymond Abrahams est intéressant. Mais je ne crois pas qu'il contribue à éclairer la question, par suite d'un trop fréquent changement de points de vue.

L'analyse qu'on y trouve de la psychologie juive ne détruit d'ailleurs nullement les fondements de ma thèse. « *Il est difficile de donner une définition simple de l'ensemble des Juifs répandus dans le monde* », écrit M. Abrahams. C'est ce que j'avais fait remarquer, avec cette nuance que je me plaçais dans le cadre d'une nation occidentale, et je montrais les inconvénients d'une telle indétermination, qui constitue proprement la question juive. A cette question je ne voyais qu'une solution : les Juifs doivent choisir, et définir eux-mêmes, *chacun en ce qui le concerne*, leur judaïsme : est-il racique, religieux, national ou mixte ?

M. Abrahams assure que ce choix est fait, et que l'on distingue dès à présent des Juifs assimilés, des nationalistes juifs, ou sionistes, et des israélites ne reconnaissant d'autre lien entre eux que celui de la religion. C'est fort bien, mais la logique exige que cette distinction s'étende du terrain psychologique au terrain pratique, et qu'elle ait donc des conséquences politiques.

Est-il admissible, par exemple, qu'un Belge sioniste, qui pense et agit ouvertement en citoyen d'une nation étrangère, jouisse pleinement du droit de cité ? Ce droit, je l'ai écrit, « postule toutes sortes de services et de garanties implicites ». Qui ne voit que les

unes et les autres n'existent pas dans le cas du nationaliste juif, campé sur le sol belge ? Il convient donc qu'on assimile cet étranger à l'Anglais, au Russe, au Chinois qui vivent chez nous. Voilà un cas facile à trancher, mais on observe d'abord qu'il n'est pas tranché en fait ; ensuite que les autres cas, pour moins simples qu'ils sont, ne sont pas nécessairement inabordables.

En d'autres termes, il ne suffit pas d'admettre qu'il y a un problème juif (comme fait, je pense, M. Abrahams) ; il faut encore lui trouver une solution que je n'aperçois nulle part dans le texte de mon aimable contradicteur. Comprendre mieux les Juifs, comme il le demande, est nécessaire pour poser correctement les termes de ce problème ; mais il faut aller plus outre, sous peine d'avoir fait un effort finalement inutile, au point de vue où nous nous plaçons.

Le dessein de M. Abrahams, s'il faut en croire sa conclusion, est uniquement d'« extirper l'antisémitisme ». C'est insuffisant, car l'antisémitisme a sans contredit, lui aussi, ses raisons. Lui aussi, en bonne logique, mérite une « juste compréhension ». En bref tout cela n'est que surface et que résultat : il faut aller au centre et aux causes.

* * *

Les propos de M. Abrahams sur le caractère du judaïsme non sioniste ne sont pas non plus pour me rassurer. Le dédain qu'il paraît montrer pour « *le patrimoine intellectuel, historique et moral du pays d'habitat* », au prix de l'incomparable dignité d'Israël, montre clairement ceci : qu'il y a toujours un certain facteur national dans le judaïsme, se crût-il lui-même entièrement dénationalisé. Tous les faits d'observation se rapportant au problème juif confirment d'ailleurs cette conclusion, et il faudrait nier le soleil en plein midi pour refuser d'admettre ce principal caractère de la communauté juive que constitue la persistance des traits physiques et moraux. Cette constance du type ethnographique est un signe des moins équivoques. Contrairement à ce qu'écrit M. Abrahams, il est peu de peuples aussi difficilement assimilables que le peuple d'Israël : il ne faut pas confondre faculté d'adaptation avec faculté d'assimilation.

Je ne crois pas qu'on puisse contester les facteurs psychologiques que j'ai énumérés, et qui conspirent, avec les conditions politiques et économiques, à aggraver dans les pays d'Occident la question juive. *Le fait est* que, dans diverses nations occidentales, les communautés juives disposent d'une puissance hors de proportion avec leur effectif, et dangereuse pour l'Etat au même titre que toute autre puissance du même ordre, soumise aux mêmes orientations internationales. M. Abrahams donne l'universalisme juif, dont il ne nie pas l'action, pour un bienfait évident. Il est vrai, en effet, qu'une certaine dose d'universalisme est non seulement avantageuse, mais possible, supportable, dans l'esprit national. Mais il faut ajouter que de cette dose les Juifs ne sont pas très bons juges, et que leur internationalisme se manifeste naturellement à la façon d'un invité, ou d'un ami de fraîche date, qui prétend régler à sa guise, dans notre appartement, le régime des courants d'air.

Je parle ici uniquement, je le répète, pour les pays d'Occident, chez lesquels la substance nationale est parfaitement définie et limitée. Ailleurs, il peut y avoir des avantages à laisser agir plus ou moins librement le « ferment juif » ; chez nous, en Angleterre, en France, il n'en est pas de même, parce qu'il y a longtemps que nous avons reconnu la proportion d'universalisme qui convient à notre civilisation. Pour le moment, étant données les circonstances politiques, il conviendrait plutôt de la réduire...

Que M. Abrahams me pardonne, mais mon dessein principal, sans exclure (je l'ai écrit) les considérations d'ordre purement humain, visait surtout l'ordre national, ce qui signifie que je

prendrais mon parti de gêner quelque peu les Juifs, ou de les contrister, si la sûreté du pays ou l'équilibre de la civilisation l'exigeait. Pourtant, il n'y a pas chez nous, à ma connaissance, de gens « qui puisent dans l'antisémitisme allemand une plate-forme destinée à satisfaire leurs intérêts particuliers ». C'est une légende — tout de même que la phrase attribuée par M. Abrahams à Louis Veuillot, qui (tout le monde le sait aujourd'hui) n'en a jamais prononcé une syllabe.

Quant à dire que « l'égalité politique et le sentiment d'hospitalité sont des principes qui n'ont rien de philosophiquement contradictoire », c'est inexact, évidemment, quant à l'objet de ces principes : l'égalité politique concerne les citoyens d'une même nation; l'hospitalité s'applique aux métèques. M. Abrahams nie que les Juifs profitent — plus encore qu'ils ne pâtissent — de l'indétermination du judaïsme. C'est une question d'appréciation, mais je crois peu vraisemblable la thèse d'un martyr juif, ou d'une infortune juive en Occident : tout paraît démontrer au contraire que l'indétermination de la question juive n'y réussit pas mal aux Juifs, qui disposent d'une puissance politique, financière, intellectuelle fort propre à les consoler d'un certain discrédit social.

* * *

En tout cas, s'il est vrai que l'équivoque où ils se trouvent fait « souffrir » les Juifs, ils n'en ont qu'une raison de plus de coopérer à la dissiper, ainsi que je le demande. Un statut juif, aussi humain et nuancé que possible, devrait être l'objet de tous leurs vœux, même s'il apparaît, comme je le crois, hélas! que ce statut n'irait jamais jusqu'à admettre le plein droit de cité, du moins sous un régime démocratique.

Tout ce que l'on observe, tout ce que l'on apprend, et jusqu'aux propos de M. Abrahams, tend à faire penser en effet qu'il n'y a jamais d'assimilation parfaite pour les fils d'Israël. Leur peuple, on aura beau faire, se comportera toujours en Occident comme l'huile dans l'eau, en ce sens qu'il refuse de se mélanger et qu'il monte volontiers à la surface... Ce n'est pas « sur le plan humain » que les Juifs « assimilés » se solidarisent avec leurs frères persécutés dans les autres nations : la preuve, c'est que cette solidarité se traduit par des représailles, et qu'on n'a pas vu les Juifs d'Europe prendre fait et cause pour les catholiques mexicains — ou pour les

Arabes de Palestine. Enfin, les Israélites ne se défendent point uniquement entre eux sur le plan religieux, puisque l'on voit régulièrement des Juifs incroyants se joindre à leurs manifestations de solidarité.

En bref, j'avais raison d'admettre que le fait de race prime dans le judaïsme, dont l'essence participe pourtant aussi des substances nationale et religieuse. Par conséquent, il est nécessaire, dans une certaine mesure, variable selon les pays et les individus, de soumettre le Juif à un droit particulier. Nous voilà de retour à nos premières conclusions; voilà le cercle fermé.

Si, chemin faisant, j'ai dû toucher à des réalités délicates ou douloureuses, je m'en excuse, mais la réponse de M. Abrahams, par sa nature, m'obligeait à serrer le problème de plus près et à mettre les points sur les *i*. J'ai essayé de le faire avec bonne foi et modération, parce que rien ne me ferait plus horreur, dans une question politique, que de céder à des préjugés, d'ailleurs absurdes ou cruels. Je comprends que ma position (qui a paru saine et impartiale à pas mal de critiques), déplaise quelque peu à la plupart des Juifs; leur point de vue est nécessairement éloigné du mien, et cet écart même est un argument qui renforce ma thèse. C'est la grandeur et le danger d'Israël que sa tendance à nier les limites humaines. Le Juif, qui n'a pas participé à notre long effort vers le refuge national et la civilisation mesurée, a grand'peine à en concevoir les bienfaits et à en accepter les lois. C'est un fait — dont personne n'est responsable, mais dont il convient de tenir compte, des deux côtés.

Il faut admirer, mais aussi savoir tenir en respect, cette race indomptable, élastique et effervescente. Le nationalisme juif est incarné dans le Juif : c'est pourquoi il peut le nier sans péril. Le nôtre est acquis : c'est une construction de l'histoire et de la volonté. Nous n'emportons pas notre Patrie sur un chariot; elle nous tient aux pieds : c'est un sol foulé par les siècles.

C'est pourquoi il y a quelque chose d'*indiscutable*, dans ce domaine, entre Israël et nous. Nous ne nous servons pas des mêmes idées; pour lui et pour nous, les réalités supérieures n'ont pas tout à fait le même sens. Il faudra donc, sans doute, que nous résolvions la question juive sans l'aide des Juifs, peut-être même malgré eux. C'est dommage. Mais il y a une hiérarchie des devoirs.

ROBERT POULET.

Les idées et les faits

Chronique des idées

Un livre posthume d'Edmond Joly.

La librairie Desclée-De Brouwer et C^{ie} (76bis, rue des Saints-Pères, Paris) réédite sous le titre : *Le Cantique du vitrail* une série de monographies de notre cher et inoubliable Edmond Joly, l'auteur de tant de livres où s'exhala son âme d'artiste : *L'Art, l'Amour, la Mystique; L'Œillet de Séville, Le Poème byzantin à Venise, Théolokos, La Chambre des saints à Rome*. Le volume présent ne dépare pas cette collection, il l'enrichit au contraire d'une œuvre de haut vol. Le titre général, suivant un usage établi, n'appartient proprement qu'à la première étude : *Le Cantique du vitrail* est une étincelante description de la cathédrale de Chartres, « le plus beau signe de croix que la France ait tracé sur son sol ».

Viennent ensuite les pages consacrées à *Albert Dürer* qui sont d'un maître critique analysant les chefs-d'œuvre de ce « moderne d'autrefois » avec une étonnante pénétration.

Un chapitre qui piquera la curiosité des amateurs de l'architecture étudie les *Abbayes norbertines de Belgique*. L'ouvrage se termine par le *Secret de Goethe*, cherché dans l'interprétation de *Faust* : l'idéal de charité rédemptrice qui se placerait au sommet de la pensée de Goethe.

La troisième monographie a pour sujet Christine l'Admirable, la « Sainte Volante »; Edmond Joly est là tout à fait sur son terrain, car il était passionné de mystique et l'histoire prodigieuse de notre grande voyante de Saint-Trond est l'apogée des audaces mystiques. Nous nous bornons à l'analyser ici pour donner quelque idée du beau lyrisme de Joly et de ses épanchements d'âme où il excelle parce qu'il en trouve l'expression extraordinairement vivante dans ce style coloré, prestigieux, qui tient plus du rythme poétique que de la prose, qui est une prose ailée.

Edmond Joly a donné à sa *Christine l'Admirable* un prologue qui la situe dans son milieu, l'enveloppe d'une atmosphère locale, c'est la plaine de Campine et « le mystère de son âme mauve ». Il note que, de fait, les petites villes de cette plaine pauvre sont hantées par des légendes douloureuses : Hoogstraeten et le *Saint-Sang miraculeux*, Brée patrie de Breughel et la *Madone des sept glaives*, Tirlemont et l'*Etang du prêtre noyé*, Hérenthals et sa *stigmatisée* (?), Moll et la *couronne d'épines*, Turnhout et ses *martyrs paysans*, Gheel et ses *déments*. A l'extrémité nord de la plaine sablonneuse, à Bois-le-Duc a surgi Jérôme Bosch, le premier interprète du cauchemar de la Campine, suivi bientôt de Breughel. Il étudie leur figuration du mal et du Mauvais, les diableries, et cela nous vaut une page du pittoresque le plus intense sur la *Tentation de saint Antoine* et des aperçus très curieux sur l'École des *grotesques*. Ce qui est effarant, c'est de voir ce que devient le Bethléem idyllique et radieux de l'École franciscaine sous le pinceau de Bosch, passant des apparitions de femmes démoniaques jusqu'aux figures les plus célestes, jusqu'à celles même environnant la crèche.

Puis, brusquement, s'éteint le genre des diableries comme il était apparu. La Campine cède devant la Flandre apothéosée par Rubens et cependant l'âme austère de la plaine mauve ne s'évanouit pas. Edmond Joly en cherche un peu loin la preuve dans l'œuvre d'un peintre de la fin du XVIII^e siècle, peut-être d'ailleurs le dernier des grands peintres belges d'autrefois, *P.-J. Verhaegen*, une sorte de Rubens campinois que Louvain a remis naguère en honneur. Et, sans doute, Verhaegen procède de Rubens, mais avec un coloris plus calme, un dessin plus austère. Le peintre-décorateur de Parc-lez-Louvain, Joly le surnomme *le monastique Rubens* des blanches abbayes de Campine (?) et il estime que si l'on a dénommé *style jésuite* le style de la seconde Renaissance, on devrait appeler *style norbertin* celui de ces abbayes dont le faste demeure sobre et grave pour la contrée rêveuse que bénissent les tours d'Averbode, de Tongerlo, de Parc.

Avant de recueillir, de Saint-Trond à Liège, les souvenirs de la plus étrange épopée mystique, l'auteur tient à prouver que « ce terroir d'âmes » ne s'est pas appauvri depuis le Moyen âge, en évoquant François Luycks de Moll devenu le célèbre Père Paul et, un autre thaumaturge, le Père Valentin Paquay de Tongres qu'il fait naître à Hérenthals.

Enfin, pour marquer la persistance du caractère ethnique jusqu'à nos jours, il cite, parmi les écoles de paysage en Belgique, celles de Tervueren, de Genck, de Mool, de cette dernière qui eut la gloire d'attirer le Hollandais *Jacob Smits*.

Cette longue introduction que j'ai ramassée en quelques lignes nous amène à celle qui est l'apogée de l'action mystique *Christine l'Admirable*, *Wonderbare*, *la mystique du vertige*. Je note seulement que Saint-Trond où elle vécut est en Hesbaye prestement annexée par Edmond Joly à la Campine, par besoin de synthèse mystique. Il a une topographie très personnelle. Nous tenons cette histoire de *Thomas de Cantimpré*, qui l'écrivit neuf ans après la mort de la sainte. L'auteur invoque aussi Jacques de Vitry, Denis le Chartreux, les franciscains F. Gérard et Jean de Brusthem, le grand annaliste Baronius, et parmi les modernes, Gorrès.

* * *

Christine naquit à Saint-Trond, ou, peut-être, à Brusthem, au milieu du XII^e siècle. Ange d'innocence et de charité, elle ne connut que Dieu, le Souverain Bien et le mal seulement à sa lumière. La mort allait le lui faire connaître par l'abîme de l'éternelle torture. Elle meurt à trente-deux ans. Portée par les Anges devant Dieu, son âme voit le gouffre expiatoire et le Seigneur lui propose de revenir sur terre pour racheter les péchés des hommes. Elle

accepte. Son âme rentre dans son corps resté à découvert pendant les funérailles et soudain, ce corps réanimé s'envole et va se placer sur la poutre qui portait l'image du Christ en croix. Geste symbolique, elle n'est revenue parmi les vivants que pour dominer la vie, pour dominer par l'expiation. « Elle avait obtenu, écrit Jacques de Vitry, de souffrir en cette vie les tourments de l'abîme. Pendant longtemps, elle fut en proie à des afflictions merveilleuses, se roulant dans le feu, restant plongée dans l'eau glacée, entrant même dans les tombes. « Le feu, le froid, les écrasements, les déchirements sollicitent l'expiatrice. Elle se précipite dans les fours chauffés pour le pain, se roule sur les foyers, se plonge dans les cuves d'eau ou d'huile en ébullition. Ses cris alors sont épouvantables. Pourtant, après le supplice, aucune altération ne persiste en sa chair prodigieuse. L'hiver, ce sont les souffrances du froid. Elle séjourne dans les eaux glacées de la Meuse et il faut qu'un prêtre, au nom du Christ, lui ordonne d'en sortir... Elle s'envole vers les roues, les gibets, se suspend aux potences, y agonise miraculeusement, la corde au cou, pendant des journées entières, entre les squelettes dépouillés. Son élan ouvre les tombes, se roule dans leur pourriture, lui en fait goûter, vivante, l'horreur et l'anéantissement. »

J'arrête ici l'énumération de ces inconcevables supplices qui supposent un corps incapable de se détruire. Les contemporains y virent des prestiges diaboliques, la famille de la sainte s'irrita des tracasseries qu'elle lui attirait. Elle fut poursuivie, emprisonnée, mais miraculeusement libérée. Avertie qu'elle doit désormais se mêler à l'humanité pécheresse, elle se plonge, à Wellen, dans la cuve baptismale; ainsi retrempée par ce geste, elle subira dorénavant le monde sans participer à ses faiblesses. Elle vécut notamment pendant neuf années à Looz auprès de la recluse Yvette et soutint de ses prières, puis de ses suffrages après sa mort, le comte Louis.

Elle fut dotée du privilège inouï de la lévitation permanente, du privilège des ailes, elle est la sainte volante.

La merveille de cette vie fut encore accrue par son prolongement; Christine la mena pendant quarante-deux ans après sa résurrection jusqu'à sa soixante-quatorzième année. Mais, au dire des biographes, sa mort fut encore extraordinaire, subite et secrète d'abord, coupant l'entretien qu'elle avait avec la sœur qui la soignait et l'avait interrogée. Déçue, celle-ci, ne prenant pas son parti de ce brusque trépas, eut l'inspiration de lui commander la réponse, au nom de la sainte obéissance. Derechef ressuscitée, Christine prit une dernière fois la parole, puis enfin s'envola définitivement en Dieu. C'était l'an du Christ 1224.

* * *

Pareille vie était bien faite pour donner l'éveil au génie mystique d'Edmond Joly. Il ne s'en fit pas faute. Ses élévations sur la sainte du vertige humain et de l'envol divin sont aussi ingénieuses que parfois sublimes. Pour nous, ce qui nous frappe le plus, quel que soit le jugement critique à porter sur les détails de cette vie proxyste, c'est que Christine incarna au plus haut degré la Souffrance expiatoire, la Souffrance, l'unique monnaie mystique d'achat et de rachat. Ayant expérimenté dans son être quelque chose au moins des tortures de l'abîme auprès desquelles pâlisent toutes les douleurs de la terre, elle fut, à son époque, dans notre pays et partout en Europe où se propagea la renommée de son corps martyrisé, la formidable messagère de la justice de Dieu en même temps que l'ambassadrice de ses miséricordes.

Dans une dernière partie où il y aurait une foule de traits charmants à relever, Ed. Joly a recueilli les traces que Christine a laissées parmi nous. Il glane des souvenirs, à Saint-Trond d'abord : l'antique abbaye évoquant six siècles de science et de sainteté transformée par Van Bommel en petit séminaire, dont la tour fut

le témoin des vols audacieux, l'ancienne ville que la sainte connut, la vieille église Saint-Gangulphe, le béguinage, Notre-Dame dont l'emplacement fixe l'endroit d'où la sainte ressuscitée s'envola, l'église des Rédemptoristes dont une façade élève la statue d'une femme ailée et qui a l'insigne honneur de garder les restes de Christine, transmis, en 1836, aux enfants de Saint-Alphonse par la dernière survivante de l'abbaye bénédictine de Mielen, l'ancienne héritière du couvent de Sainte-Catherine, près la ville, où mourut la sainte et où elle fut d'abord ensevelie. On admire encore à l'église un ostensor, chef-d'œuvre d'orfèvrerie, offert, en 1712, par le duc de Toscane, en reconnaissance d'une relique reçue. Au couvent, la toile de Diepenbeek, où Christine est représentée jeune et belle, mais « les longs yeux ardents, les narines ouvertes, les lèvres de pourpre sombre dans la pâleur du visage ajoutent à ce charme une sorte d'effroi sacré ». Au couvent encore, la cuve baptismale où se plongeait la sainte.

Looz la rappelle, évoque ses relations maternelles avec le comte Louis. Le voyant un jour entrer à l'église avec une nombreuse escorte, elle alla jusqu'à lui : « Pourquoi n'aimez-vous pas la Beauté infinie de tout votre cœur ? » Dans la nouvelle chapelle de l'hôpital, la statue ailée de Christine sans cesse exposée aux regards des malades. « La souffrance leur est un écrasement, l'espoir une dérision. Mais il y a l'image de la femme aux ailes d'or ! Elle leur dit qu'une pitié leur reste, tendre comme d'une mère et puissante comme d'un ange ! »

Au pays de Liège, Christine fut la contemporaine de Julienne de Cornillon, promotrice de la Fête-Dieu, de son amie la recluse Ève de Saint-Martin, d'une autre recluse Yvette de Huy, la grande Lutgaerde du Sacré-Cœur, de Marie d'Oignies. Ici un pastel exquis. « Peu de monuments de l'époque subsistent dans la ville. Cependant la conque délicieuse où la ville de saint Lambert étale en une large boucle la Meuse miroitante, nous rend le site qui frémit un jour du défi que Christine portait à la nature. » C'est qu'en effet, étant venue à Saint-Christophe demander la communion, « la force du corps, disait-elle, la joie de l'esprit », comme le prêtre tardait à la lui donner, prise du vertige de l'amour divin, elle s'enfuit, et sans se laisser arrêter dans son élan par le fleuve, elle marcha sur les eaux.

Comme je l'ai indiqué plus haut, Christine mourut pour la troisième et dernière fois, au couvent des bénédictines de Sainte-Catherine où son amie Béatrix l'avait accueillie et lui avait donné la chambrette où elle désirait mourir. Lorsque sept ans après, ce couvent fut transféré à l'abbaye de Mielen, les restes de la sainte y furent aussi transportés et l'on raconte que lors de cette première translation, le sépulcre ouvert exhala un parfum sacré. C'est à Mielen qu'eut lieu l'élévation du corps, en 1249, près de l'autel d'abord, puis dans une chapelle spéciale appelée le « Chœur de Sainte-Christine », centre fameux de pèlerinages, foyer de miracles pendant cinq siècles. A l'approche des révolutionnaires français qui s'abattirent sur l'abbaye, les moniales emportèrent leur trésor en exil et c'est la dernière gardienne, revenue en Belgique, qui en fit don aux Rédemptoristes de Saint-Trond. « Et, de nouveau, Christine put faire planer sur son pays l'admirable croix de son vol. »

J. SCHYRGENS.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez Spes :

D. S. LEMOYNE.

L'Offertoire.

Comédie dramatique en quatre actes.

La semaine

(Suite de la page 3)

sions dont trop de jeunes catholiques nourrissent des idées, des sentiments plutôt, plus généreux que raisonnables.

Les directives pontificales ! Quelles directives ? En quoi, la Belgique aurait-elle, depuis 1918, négligé de les suivre, elle qui désire, plus que quiconque, que s'entendent ses puissants voisins ? Personne ne croit que la paix puisse être assurée *uniquement* par la sécurité, grâce aux armées puissantes et aux pactes d'assistance mutuelle, mais cette méthode est, en ce moment, M. Nicaise est bien forcé de l'admettre, *le moindre mal*, donc, comme disait le cardinal Mercier, le plus grand bien possible. Elle ne dispense ni de promouvoir « le lent retour des nations vers l'unité spirituelle », ni de rappeler au monde — comme n'ont cessé de le faire les Papes — que sans retour à la fraternité évangélique la paix n'est qu'une chimère. Mais où donc est le plus grand obstacle à ce retour ? Qui donc s'oppose le plus violemment à cette fraternité ? La Prusse, l'Allemagne prussifiée que l'hitlérisme tente de ramener au paganisme antichrétien.

Oui, la politique actuelle d'armement et d'alliances mène à la guerre, mais à qui la faute, la très grande faute ? A la Prusse ! C'est elle qui *impose* cette politique-là. Il n'y a donc qu'à s'appliquer à être plus fort qu'elle ! Car si la paix ne peut être assurée *uniquement* par la force, il est encore bien moins vrai qu'elle s'obtient *uniquement*, comme le croit M. Nicaise, par l'esprit de conciliation, de collaboration et de charité. Cet esprit-là, que les Belges possèdent, exposerait à une paix (!) dans l'écrasement et dans l'esclavage, s'il n'était soutenu par la force au service du droit.

* * *

Que « les hommes semblent fous », il y a près de quinze ans que nous le répétons ici. Si le catholicisme est la Vérité, l'apostasie de l'Europe, son reniement progressif du Christ, ne peuvent conduire aux abîmes. Que de fois avons-nous dit ici que SEUL un retour à ce Christ Rédempteur pouvait nous sauver de la barbarie. Mais cette certitude ne dispense pas du devoir d'état immédiat. Et c'est confondre bien des choses que de l'opposer à l'emploi des moyens humains adéquats. Prêchons le Christ et le retour à son l'Eglise, mais sans tomber dans un évangélisme à la Tolstoï qui n'est qu'anarchie et chaos. PERSONNE, aucun pays, ni la France, ni la Belgique surtout, n'ont le désir *exclusif* de la sécurité et de la volonté *intransigeante* de la justice. Mais depuis 1918, qui donc a fait montre d'esprit de conciliation et de collaboration ? Il y a tout de même quelque chose de choquant et d'énergique à s'entendre accuser de manquements qui, comparés, à ceux de l'Allemagne, sont la goutte d'eau à côté de l'océan. Eussions-nous pu être plus conciliants encore, plus charitables que nous n'avons été ? Sans doute, car la perfection n'est pas de ce monde. Mais n'oubliez donc pas de dire que l'Allemagne ne l'a *pas été du tout* et que tout le mal est venu et continue à venir de là. Ne pas se prémunir de son mieux contre ce manque foncier de désir de conciliation et de collaboration, serait manquer à des devoirs essentiels, à des préceptes moraux graves, à des obligations imposées par la morale catholique.

Il faut, certes, rappeler à tous les peuples cette nécessité de la conciliation, de la collaboration et de la charité, mais de même que certains hommes ont besoin d'être davantage catéchisés et réprimandés, de même certaines nations sont plus éloignées que d'autres de ce que postule une société des nations. La phrase finale de M. Nicaise ne prend donc un sens raisonnable et acceptable que si on remplace le « on » par « la Prusse ». Oui, ce n'est que « dans la mesure où « LA PRUSSE » écouterait ce que dit M. Nicaise, que les

nations retrouveront la véritable notion de la paix et que la course du désarmement sera gagnée ».

* * *

Alors, d'après vous — nous dira-t-on — il n'y a qu'à attendre la catastrophe?

Non, il faut la prévoir et s'y préparer. Si, comme nous le pensons avec d'excellents juges, le potentiel de guerre qui — sans aucune raison suffisante et sans justification aucune — s'accumule de l'autre côté du Rhin ne peut pas — humainement parlant — ne pas exploser un jour, il faut se préparer à cette explosion pour en limiter les conséquences, et surtout, pour éviter que l'Europe ne tombe sous le joug de la barbarie prussienne. S'armer et s'unir pour contenir, si possible, ou pour vaincre en cas d'agression.

Entre-temps il ne faut cesser de prêter, avec les successeurs de Pierre, la vérité chrétienne qui domine ces efforts humains obligatoires. L'Europe a le tort mortel de ne pas écouter les avertissements du Vicaire de Jésus-Christ. L'Allemagne les écoute d'ailleurs moins qu'aucune autre nation. Mais encore une fois ce péché de l'Europe ne dispense pas de travailler à limiter le mal qui en résulte et qui en résultera. Sous une hégémonie prussienne l'idéal chrétien se trouverait encore bien plus négligé et bafoué en Europe qu'il ne l'est actuellement.

M. le sénateur Crokaert s'obstine à frapper lourdement toujours sur le même clou. Tout va mal chez nous, c'est entendu depuis longtemps, car tous les jeudis, en *Tribune libre* du SOIR, M. Crokaert le rédit plusieurs fois.

Mais, pour justifier les larmes qu'il verse sur le lamentable état de son pays, le sénateur catholique de Bruxelles, qui ne craint d'ailleurs pas d'aller fort, d'y aller même très démagogiquement, en aligne parfois qui dépassent toute mesure.

« L'opinion aurait compris — écrivait-il hier — que l'on rattacherait l'économie du pays à celle du bloc-sterling, fut-ce au prix même d'une manipulation monétaire, si celle-ci avait dû être consentie, comme en Angleterre, au seul profit de la masse des citoyens et pour sauver le commerce et l'industrie nationaux. »

Enorme! « Consentie », la belle trouvaille!! Et dire que Londres a tenté l'impossible pour empêcher la chute du sterling. Dire que cette chute restera comme une des plus terribles catastrophes survenues à l'Angleterre. Dire que cette chute a opéré une baisse des salaires, réduit le *standard of living* des salariés anglais, réduit de 40 % les rentrées de la masse des citoyens, etc., etc.

Que diriez-vous de ceci : « Dans l'intérêt de la masse des citoyens, les Belges ont, en août 1914, consenti à l'occupation de leur pays par les Allemands ». Le *consenti* de M. Crokaert est aussi énorme que ce *consenti-là*.

Dans un article fort embrouillé et où les confusions abondent, M. de Man, dans le *Peuple*, pose la question : « Démocratie industrielle ou dictature capitaliste »? Laissons là la philosophie de l'histoire moderne esquissée par l'auteur, elle est anachronique et pleine de contresens, pour ne retenir que sa conclusion :

Aussi longtemps que l'on verra ainsi le mouvement syndical chrétien se ménager des portes d'issue du côté du fascisme, il méritera, comme le dit l'Avant-Garde, le journal des étudiants louvanistes, de voir son corporatisme dénoncé comme « un simple camouflage du capitalisme ». Si par hasard il estimait que ce reproche est immérité, il pourrait s'en laver en donnant une réponse nette et précise aux deux questions préalables qui s'imposent à l'égard de tous les corporatistes non socialistes : Acceptez-vous de baser l'organisation corporative sur la liberté syndicale et le pouvoir législatif sur le suffrage universel et égal?

Les bons jeunes gens de l'Avant-Garde — le journal officiel (??)

non pas *des*, mais de quelques étudiants de Louvain — n'en sont pas à une ignorance, à une outrance, ou à une facétie près. Le *Peuple* s'amuse à les prendre fort au sérieux.

Répondons aux deux questions :

Ad primum : La liberté syndicale, « c'est-à-dire, d'après M. de Man, la libre expression et confrontation des opinions et des intérêts en présence »? Oui, si *opinions* et *intérêts* ne portent que sur la profession avec exclusion de toute politique dans un statut professionnel établi par l'État, et c'est là du vrai corporatisme. Non, dans le sens de M. de Man, et qui ne permet qu'un syndicalisme et une dictature de classe.

Ad secundum : Non et mille fois non! Nous sortons d'en prendre. Plus exactement, nous patageons encore en pleine démocratie politique. Or, le corporatisme c'est la réaction contre le « suffrage universel et égal », dans l'ordre législatif tout au moins. Le corporatisme est aussi essentiellement antidémocratique dans le sens que M. de Man donne au mot démocratie, que le socialisme de M. de Man est anticorporatif...

C'est le jeudi 18 octobre

que vous pouvez devenir MILLIONNAIRE

Loterie Coloniale

222.440 LOTS dont 20 D'UN MILLION

C. G. P. : 71.60

100 francs le billet.

Filature de Laine Cardée

Hauzeur-Gerard Fils

VERVIERS

Tous fils cardés pour draperie, nouveautés,
flanellenes et sous-vêtements, en pure laine
et en mélange laine et coton

807

Literies pour Pensionnaires

ELPÉ

vous offre sortant directement
de ses usines

Matelas, traversins, oreillers
matières premières.
Couvertures de laine, rayées,
grises, blanches, rouges, Jacquard.
Couvertures en poils de chameau.

La meilleure qualité dans chaque genre, à des prix qui vous conviendront

Demandez échantillons à

Bureau de vente des literies
et couvertures

ELPÉ

Pepinster

Tél. : Verviers 604.34